Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 13 décembre 2017

Le projet de procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2017 ci-annexé, est soumis aux membres du Comité Syndical.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

Comité Syndical du 14 mars 2018

Projet de procès-verbal de la séance du 13 décembre 2017

Le Comité Syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni le mercredi 13 décembre 2017 à 14h dans les locaux du Conseil régional Centre-Val de Loire à Orléans.

L'ordre du jour était le suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 25 octobre 2017**
2. **Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances**
3. **Dissolution du SICALA Anjou Atlantique**
4. **Demande d'adhésion à l'Etablissement public Loire**
5. **Allocation d'une indemnité de conseil au comptable public de l'Etablissement**
6. **Décision modificative n°4 pour l'exercice 2017**
7. **Compte-rendu de la réunion de la Commission des usagers du soutien des étiages du 8 novembre 2017**
8. **Nouveau marché d'exploitation des barrages de Naussac et de Villerest**
9. **Point d'information sur les analyses en lien avec la co-construction du projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) des ouvrages de protection contre les inondations**
10. **Restitution de l'analyse exploratoire des potentialités en termes de champs d'expansion de crues**
11. **Mise en œuvre des stratégies territorialisées et cohérentes de réduction du risque inondation**
12. **Avis de l'Etablissement sur le programme de restauration de la rive gauche du Lac d'Allier sur les communes de Vichy et Bellerive/Allier**
13. **Attribution de subventions « Patrimoine »**
14. **4ème bilan financier de l'acquisition des locaux de l'Etablissement**
15. **Approbation des budgets principal et annexe 2018**
16. **Programmes d'action 2018 des SAGE et CT portés par l'Etablissement**
17. **Gestion du patrimoine foncier sur le site du Veurdre**
18. **Renouvellement d'adhésions à divers organismes**
19. **Questions diverses**

Etaient présents ou représentés

DEPARTEMENTS

M. Patrick BAGOT	Cher
M. Fabrice BOIGARD	Indre-et-Loire
M. Jean-Paul BOISNEAU	Maine-et-Loire
M. Christian CHITO	Allier
Mme Christiane JODAR	Loire
Mme Nadine RIVET	Haute-Vienne
Mme Nathalie ROUSSET	Haute-Loire

VILLES DE PLUS DE 30 000 HABITANTS

Mme Stéphanie ANTON	Orléans
M. Jacques CHEVTCHENKO	Tours Métropole Val de Loire
M. Christian COUTURIER	Nantes Métropole
M. Alain DESSERT	Moulins Communauté
Mme Isabelle DEVAUX	Saumur Loire Développement
M. Daniel FRECHET	Roannais Agglomération
M. Didier LAVILLE	Clermont Communauté
M. Rémy VIROULAUD	Limoges

SICALA

M. Georges ASSEZAT	Haute-Loire
M. Christian BARLE	Nièvre
Mme Cécile GALLIEN	Haute-Loire

Délégations de vote

M. François BARNIER (Saint Etienne Métropole) à M. Jacques CHEVTCHENKO

Mme Andréa BROUILLE (Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine) à Mme Cécile GALLIEN

M. Benoît FAUCHEUX (Conseil régional Centre-Val de Loire) à M. Christian COUTURIER

Mme Chantal GIEN (Conseil départemental de Saône-et-Loire) à M. Fabrice BOIGARD

M. Louis DE REDON (Conseil départemental du Loir-et-Cher) à M. Rémy VIROULAUD

M. Laurent GERAULT (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Jean-Paul BOISNEAU

M. Jérémie LACROIX (Conseil départemental de la Loire) à Mme Christiane JODAR

Mme Brigitte LARDY (Conseil départemental de la Haute-Vienne) à Mme Nadine RIVET

M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE (Ville de Montluçon) à M. Alain DESSERT

M. Gérard MALBO (Conseil départemental du Loiret) à M. Christian CHITO

M. Louis-François MARTIN (Agglomération de Nevers) à M. Christian BARLE

M. Jean-Claude MORIN (Conseil départemental du Cher) à M. Patrick BAGOT

M. Bernard PALPACUER (Conseil départemental de la Lozère) à M. Georges ASSEZAT

M. Eric PROVOST (CARENE) à Mme Isabelle DEVAUX

M. Jean-Luc RIGLET (Conseil départemental du Loiret) à Mme Stéphanie ANTON

Mme Bernadette ROCHE (Conseil départemental de l'Ardèche) à Mme Nathalie ROUSSET.

M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme) à M. Didier LAVILLE

M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET

Excusés

M. Jean-Luc BERGEON

Mme Jocelyne BOUQUET

M. Pierre BROSSELLIER

Mme Carole CHENUET

Mme Frédérique COLAS

M. Jean-Jacques CORSAN

M. Jean-Louis DEMOIS

M. Christian DUMAS

M. Thierry GAILLARD

Mme Françoise HAMEON

M. Michel JOUBERT

Mme Djamila KAOUES

M. Jean-Claude LEBLANC

Mme Catherine LHERITIER

M. Bruno LIANCE

M. Luc-Jean-Jacques LOPEZ

Mme Aurélie MAILLOLS

M. André MARCHAND

M. Jean-Claude MAIRAL

M. Sylvain MATHIEU

M. Eric MESEGUER

Mme Nathalie POIRIER

Mme Chantal REBOUT

M. Jean-Pierre REZÉ

M. Claude RIBOULET

Mme Dominique SARDOU

Mme Anne VERIN

Mme Marie-Thérèse VIALLE

M. Jean-Pierre VIGIER

M. Maurice WEISS

Assistaient également à la réunion ou étaient représentés :

M. Jean-Claude EUDE, directeur général des services

M. Thanh-Son NGUYEN, directeur de l'exploitation et de la prévention des risques

M. Benoit ROSSIGNOL, directeur du développement et de la gestion territorialisée

M. Renaud COLIN, directeur-adjoint du développement et de la gestion territorialisée

Mme Maude GONZALEZ, directrice administrative et financière

M. Mamy TOMBOZAFY, chef du service des barrages de Villerest et de Naussac

M. Pierre PHILIPPE, chef du service prévention des inondations

M. Laurent BOISGARD, chef du service aménagement et gestion des eaux

Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été adoptées :

17-85-CS	Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 25 octobre 2017
17-86-CS	Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances
17-87-CS	Dissolution du SICALA Anjou Atlantique
17-88-CS	Allocation d'une indemnité de conseil au comptable public de l'Etablissement
17-89-CS	Décision modificative n°4 du budget principal 2017
17-90-CS	Décision modificative n°4 du budget annexe 2017
17-91-CS	Constitution d'une provision semi-budgétaire au budget annexe
17-92-CS	Marché d'exploitation du barrage de Villerest 2019-2024

17-93-CS	Projet de mise en place d'un PAPI
17-94-CS	Avis sur le programme de restauration de la rive gauche du Lac d'Allier sur les communes de Vichy et Bellerive/Allier
17-95-CS	Attribution d'un financement à la Maison de la Loire d'Indre-et-Loire - « Les semaines de l'eau » (2017-2018)
17-96-CS	Attribution d'un financement à l'Observatoire Loire de Blois - Construction d'un bateau traditionnel de Loire polyvalent
17-97-CS	Attribution d'un financement à SOS Loire vivante / ERN France - Rivières d'images et Fleuves de mots 2018
17-98-CS	Budget Primitif du budget principal 2018
17-99-CS	Budget primitif du budget annexe « exploitation des ouvrages » 2018
17-100-CS	Contribution des membres 2018 Budget principal et annexe
17-101-CS	Utilisation de crédits de reports pour le paiement de la contribution 2018
17-102-CS	Détermination du montant de la redevance soutien d'étiage 2018
17-103-CS	Reprises de provisions semi-budgétaires au budget annexe
17-104-CS	Programme d'actions SAGE Val Dhuy Loiret 2018
17-105-CS	Programme d'actions SAGE Sioule 2018
17-106-CS	Programme d'actions SAGE Yèvre-Auron 2018
17-107-CS	Programme d'actions SAGE Loire en Rhône-Alpes 2018
17-108-CS	Programme d'actions SAGE Loir 2018
17-109-CS	Programme d'actions SAGE Cher amont 2018
17-110-CS	Programme d'actions SAGE Allier aval 2018
17-111-CS	Programme d'actions Contrat territorial Val de Cher 2018
17-112-CS	Programme d'actions SAGE Haut Allier 2018
17-113-CS	Programme d'actions SAGE Loire amont 2018
17-114-CS	Programme d'actions SAGE Cher aval 2018
17-115-CS	Programme d'actions Contrat territorial Val d'Allier alluvial 2018
17-116-CS	Site du Veurdre - Renouvellement de conventions de subvention avec les Communes de Chantenay St Imbert et de Tresnay
17-117-CS	Renouvellement de l'adhésion de l'Etablissement à divers organismes
17-118-CS	Signature marché de mise en concurrence des opérateurs de télécommunication

INTERVENTION DE M. FRECHET

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 25 octobre 2017

Je pense que vous l'avez tous lu assidûment. Est-ce qu'il y a des commentaires ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Je voudrais en profiter pour faire un petit point rapide sur la réunion du Comité de Bassin qui a eu lieu lundi, il y a deux jours, à laquelle j'ai participé cette fois-ci en tant que représentant de l'Etablissement public Loire.

Je rappelle – mais vous le savez tous – que Thierry BURLOT a été élu président.

Je relève quand même plusieurs présidences qui sont assurées par des délégués de l'Etablissement :

- Laurent GERAULT : Commission Finances et Programmation
- Stéphanie ANTON, qui est avec nous : Commission Inondations-Plan Loire ; dont on connaît l'importance pour les interventions de l'Etablissement
- Nathalie ROUSSET, qui est là également : Commission Allier-Loire amont
- Christian COUTURIER, qui ne devrait pas tarder à nous rejoindre : Commission Loire aval et côtiers vendéens

De même, j'aurai la chance aussi de participer au Conseil d'administration aux côtés de Stéphanie ANTON, de Cécile GALLIEN qui est aussi avec nous aujourd'hui, de Laurent GERAULT et de Benoît FAUCHEUX.

Donc on voit que l'Etablissement est très bien représenté au sein du Comité de bassin Loire-Bretagne et du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau. Je pense que c'est une bonne chose pour pouvoir faire avancer la solidarité de bassin.

2. Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances

Département de l'Allier : M. Gabriel MAQUIN est désigné en remplacement de M. Claude RIBOULET.
Ville de Vichy : Mme Evelyne VOITELLER en remplacement de M. Gabriel MAQUIN qui maintenant représente le Département et M. François SKVOR, suppléant.

Vous avez ces personnes en photo sur l'écran.

Voilà pour ces modifications.

Y a-t-il des commentaires ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

3. Dissolution du SICALA Anjou Atlantique

Il nous revient de prendre acte de cette dissolution. Je rappelle quand même que sur ce territoire la Communauté de Communes de Loire Layon Aubance est en discussion avec nous pour du coup adhérer à l'Etablissement. Voilà ce qu'on peut dire en l'état. Vous avez dans le dossier la délibération du SICALA Anjou Atlantique. Du fait de sa dissolution, il ne sera donc plus membre de

l'Etablissement.

Y a-t-il des commentaires ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

4. Demande d'adhésion à l'Etablissement public Loire

Pour information des délégués, il nous a été indiqué que la demande d'adhésion à l'Etablissement émanant de l'Agglomération du Puy en Velay devait passer cette semaine devant les instances de l'Agglo.

Par ailleurs, notre collègue Louis de REDON a rencontré le Président et plusieurs élus de la Communauté de Communes de Val de Cher Controis, qui envisage également son adhésion à l'Etablissement.

On sera très heureux de les accueillir. C'est important de pouvoir avoir l'ensemble du territoire maillé, surtout au niveau des EPCI en lien avec la compétence GEMAPI.

C'était une information. Il n'y a pas de vote. On ne délibérera que quand eux-mêmes auront délibéré.

INTERVENTION DE M. BARLE

[Enregistrement inaudible]

INTERVENTION DE M. FRECHET

C'est statutaire. Une nouvelle adhésion d'EPCI = un délégué et une contribution.

Vous avez raison, c'est mieux en le disant.

5. Allocation d'une indemnité de conseil au comptable public de l'Etablissement

Vous savez que l'on doit délibérer sur une allocation d'indemnité. Comme dans vos collectivités, cela porte souvent à débat. Je rappelle la décision qui avait été prise lors d'un dernier Bureau, à savoir de réduire cette indemnité mais pas brutalement ; de la réduire progressivement suivant un planning : 75% pour l'année 2017, 50% en 2018, 25% en 2019 et suppression en 2020.

On rencontre un peu le cas dans toutes nos collectivités où, avec les réductions budgétaires, on est obligé de réduire le montant de cette allocation. Voilà, de façon à ne pas être trop brutal, je pense qu'il est important d'avoir une vision sur l'évolution progressive de cette allocation.

Oui, M. le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

A titre de précision, je souhaitais simplement indiquer que pour une petite structure comme la nôtre, le fait de pouvoir compter sur l'assistance de conseil du comptable public est quelque chose qui n'est pas négligeable. On prend acte de cette évolution, qu'on retrouve dans l'ensemble des collectivités, mais en aucun cas on ne saurait l'interpréter comme une volonté de minimiser l'importance du rôle de conseil du comptable public sur nos interventions.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Tout à fait. D'ailleurs, la personne va arriver avec un petit peu de retard, elle nous a avertis. On ne remet en cause ni ses qualités ni son travail. Moi-même je suis maire d'une commune de moins de 3.000 habitants, on a pris les mêmes dispositions au sein de mon conseil municipal et on les sollicite très souvent. Mais, j'allais dire, c'est aussi dans leur mission. Enfin c'est quand même compliqué aujourd'hui et l'Etat même demande de réduire nos frais de fonctionnement. Donc, on réduit sur toutes les lignes dont celle-ci. Pas plus celle-ci qu'une autre mais elle en fait partie. Mais en effet, on sait qu'on a besoin de leur travail et de leur expertise. On est bien d'accord.

Donc, concernant cette décision : pas de prise de parole ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

6. Décision modificative n° 4 pour l'exercice 2017

On passe à la décision modificative n° 4, qui est vraiment la dernière. C'est vraiment pour être au plus près du réalisé et de ce qui se passe dans nos comptes.

Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest
Il s'agit de redéploiements, afin d'inscrire, pour l'ouvrage de Villerest, les compléments pour des prestations de services (70 000 €) et le marché suivi qualité de l'eau (59 000 €). Pour l'ouvrage de Naussac, il s'agit de la remise en provision de crédits de paiement pour la microcentrale (265.000 €).

Stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation (+Valorisation du Patrimoine)

Cela concerne le SAGE que j'ai l'honneur de présider : Loire en Rhône-Alpes, par rapport à la reconstitution d'un pavage du lit. On a pris un petit peu de retard sur ce dossier-là. On renvoie donc les crédits.

Aménagement et gestion des eaux

On refait le point entre autres par rapport à la restauration de la continuité écologique sur la Mayenne dans le Maine et Loire (-37.000 €), au décalage à 2018 de la réalisation d'un guide (-5.000 €) – vous voyez, on est vraiment au plus près de la réalité – et du refus de financement de l'étude sur les nappes et rivières du SAGE Cher amont (-98.650 €).

Ce qu'il est important de dire, c'est qu'il n'y a pas appel à contribution ni à redevance complémentaire, sur la redevance d'étiage ou sur les contributions des collectivités. C'est vraiment un ajustement et un redéploiement des crédits pour être au plus près de la réalité.

Voilà pour cette décision modificative.

M. le Directeur, un complément ? Non.

Y a-t-il des questions sur cette dernière DM de décembre, pour 2017 ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Soyons bien précis. Il s'agit de la décision modificative sur le budget principal et sur le budget annexe, et en troisième lieu, de la constitution d'une provision semi-budgétaire.

Pour les trois, le même vote ? Très bien, je vous remercie.

7. Compte rendu de la réunion de la Commission des usagers du soutien des étiages du 8 novembre 2017

A Villerest s'est tenue le 8 novembre 2017 la Commission des Usagers du soutien des étiages, à

laquelle j'ai pu participer. M. CHEVTCHENKO, qui est là aussi, avait également fait le déplacement. J'espère qu'il en garde un bon souvenir. Et puis ça lui a permis de voir le barrage.

Mamy va nous faire un petit retour sur cette réunion importante qui fait le point sur tout le travail qui a été fait, aussi bien sur Naussac que sur Villerest.

Je vous laisse la parole.

INTERVENTION DE M. TOMBOZAFY

Merci M. Le Président.

Comme vous l'avez dit, la réunion a eu lieu le 8 novembre dernier à Villerest. Le compte rendu de cette réunion est annexé à la présente note.

Simplement pour rappeler brièvement les principaux points à l'ordre du jour :

Un bilan hydrologique de l'année 2017

En rappelant qu'on était sur un étiage assez particulier. Pour information, le soutien d'étiage aujourd'hui est arrêté sur les deux barrages. Pour être précis : les dernières lâchures ont eu lieu hier pour Naussac et le 4 décembre pour Villerest. On a aujourd'hui des taux de remplissage assez bas. Pour autant, on commence à remplir de nouveau les deux barrages pour pouvoir être opérationnels pour l'étiage 2018.

La présentation des études et des travaux en lien avec les deux barrages, qui se sont déroulés cette année et la programmation 2018.

Un point sur les orientations budgétaires 2018, notamment la présentation du taux de la redevance 2017 ainsi que le montant prévisionnel de la redevance qui avait été voté lors du Comité Syndical du 25 octobre dernier.

Il est simplement proposé au Comité Syndical de prendre connaissance de ce compte rendu en annexe à la présente note.

INTERVENTION DE M. EUDE

En complément de ces informations, juste quelques précisions sur la nature de cette réunion. Il s'agit en fait de présenter la totalité des travaux réalisés et des prévisions d'interventions pour l'année suivante. On peut constater aujourd'hui, et cela avait été indiqué lors du débat sur les orientations budgétaires, que le budget annexe représente un volume plus important que le budget principal de l'Etablissement. Cette réunion était donc simplement destinée aux principaux financeurs puisque ce sont les redevables qui aujourd'hui, par rapport à l'ensemble des ressources de l'Etablissement, sont le principal financeur de ce dispositif. Et ce que l'on note, c'est qu'au regard du service rendu il n'y a aucune contestation de quelque nature que ce soit de la part des redevables pour soutien d'étiage. C'est quand même quelque chose de relativement satisfaisant que ceux qui bénéficient du service acceptent de payer le prix correspondant du fait du service rendu.

C'est aussi l'occasion, pour les élus qui participent à ces réunions, de vérifier sur place ce que c'est qu'un ouvrage de l'Etablissement en fonctionnement, ce que l'on ne mesure pas toujours à distance en regardant les présentations qui sont faites en réunion.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Et puis, dire que cette année 2017 a été une année forte en étiage, au niveau des volumes consommés. Comme vous l'a très bien dit Mamy, on y était encore jusqu'à il y a très peu de temps et ce n'est pas dit qu'on n'y retourne pas parce que, malgré tout, même si les pluies nous embêtent,

elles sont quand même très faibles eu égard à l'état de notre fleuve. On était il y a encore peu au Château de la Roche, situé juste à l'amont du barrage, et on le revoit comme il était avant le barrage.

Il n'y a pas de délibération, c'était juste un point d'information.

Merci à tous ceux qui sont venus à cette réunion qui était vraiment très intéressante, un bon point, et puis aussi au soutien financier qu'ils apportent.

8. Nouveau marché d'exploitation des barrages de Naussac et Villerest

Nous passons au point suivant, toujours avec Mamy. Il s'agit du nouveau marché d'exploitation des barrages de Naussac et Villerest, cette fois pour la période 2019-2024. Il nous faut le préparer avec le plus grand soin parce qu'il s'agit d'un marché extrêmement important.

INTERVENTION DE M. TOMBOZAFY

Merci M. le Président.

Les deux marchés d'exploitation arrivent à échéance le 15 janvier 2019 pour Villerest et le 31 décembre 2018 pour Naussac.

La prestation d'exploitation et de maintenance des barrages consiste d'une part en des prestations de base, notamment auscultation de l'ouvrage, manœuvres de vannes et maintenance courante ; et d'autre part en des prestations ponctuelles sur lettre de commande, notamment tout ce qui est maîtrise d'œuvre pour les travaux.

La présente note propose de de procéder par voie d'appel d'offres ouvert, en vue de l'attribution d'un nouveau marché d'exploitation pour la période de 2019 à janvier 2024. Il s'agira d'un marché alloti pour un montant maximum n'excédant pas 5 M€ HT.

Il est proposé d'autoriser le Président à effectuer la passation et la signature de ce marché, en application du code des marchés publics et de la procédure d'achat de l'Etablissement, et de lui donner délégation pour toute décision concernant l'exécution de ce marché et la signature de ses avenants.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Bien sûr tout cela une fois que l'appel d'offres sera lancé et avec l'approbation de la Commission d'appels d'offres qui choisira le lauréat.

Il y a en effet deux lots : un pour Villerest et un pour Naussac. Le marché est pour 5 ans. Il ne faudra pas qu'il excède 5 M€. On espère bien sûr que ce sera en dessous.

Sur le lancement de ce marché, ô combien important pour la gestion de nos deux barrages, y a-t-il des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

9. Point d'information sur les analyses en lien avec la co-construction du projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) des ouvrages de protection envers les inondations

On s'est rendu compte, par rapport aux ouvrages de protection contre les inondations, que ce projet était vraiment très important, entre autres avec la compétence GEMAPI qui arrive. Et lors de nos réunions dans les territoires, on a pu se rendre compte combien ce PAIC était important pour eux territoires et combien l'était le nombre d'informations qu'on pouvait leur donner, pour vraiment les aider à y voir plus clair et avancer dans la réflexion et l'action.

Je donne la parole à M. le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Merci M. le Président.

La réunion du Comité syndical d'octobre dernier a été l'occasion de faire état de l'avancement de la co-construction du projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) pour les ouvrages de protection contre les inondations.

Il ne vous aura pas échappé que ce travail, dont l'Etablissement a pris l'initiative en fin d'année 2015, respecte parfaitement l'accord de méthode issu de la première séance de la Conférence Nationale des Territoires installée en juillet dernier. En effet, il repose sur les trois principes identifiés dans le cadre de cet accord de méthodes entre l'Etat et les associations de collectivités, par anticipation en quelque sorte : la co-construction, la confiance et la responsabilité.

En termes de contenu, nous disposons déjà d'un rapport de début 2017 qui confirme l'opportunité et la faisabilité de ce PAIC. Nous disposons également de la base de données des digues à l'échelle de l'ensemble du bassin fluvial ainsi que d'une typologie d'études de cas sur une dizaine de systèmes d'endiguement.

En complément de ces différents éléments techniques déjà mis à disposition, notamment lors des rencontres territorialisées accueillies par des collectivités membres de l'Etablissement, l'Etablissement a pris l'initiative de plusieurs analyses supplémentaires de nature à permettre une meilleure appréhension des problématiques rencontrées. Il est apparu utile de vous les présenter aujourd'hui et d'en présenter six.

Première analyse déjà réalisée : la prestation de conseils budgétaires et comptables, réalisée par *Partenaires Finances Locales*, qui s'est concentrée sur les modalités comptables de mise en place d'une délégation ou d'un transfert, le suivi budgétaire et comptable ainsi que la gestion pluriannuelle des recettes et des dépenses, autant de questions qu'il convient d'anticiper par rapport à la mise en place de procédures de ce type-là. Le diable se cachant souvent dans les détails, c'est au moment où il faut instrumenter que l'on s'aperçoit des grains de sable dans les rouages.

Pour faire simple, de la soixantaine de pages de résultats de cette analyse, il ressort les principales conclusions suivantes. Je n'en retiendrai que trois mais elles sont quand même assez lourdes de conséquences.

- Dans le cas d'un transfert de compétence, – je répète que régulièrement l'Etablissement a fait valoir l'opportunité de se concentrer plutôt sur la délégation que sur le transfert – les contributions doivent obligatoirement être financées par les recettes de la section de fonctionnement et ne peuvent être financées par le recours à l'emprunt. Par conséquent, les dépenses d'investissement du syndicat seraient obligatoirement financées par des dépenses de fonctionnement des EPCI. Par contre, dans le cas d'une délégation de compétence, des subventions de la collectivité locale (des EPCI) en investissement pourraient être versées au syndicat.

Par rapport au mode de fonctionnement de nos collectivités, on voit de suite l'importance de ce genre de détail qui n'en est pas un.

Deuxième élément : « *Il semble que les digues et les systèmes d'endiguements de remblais SNCF, d'aménagement hydraulique, sont des aménagements de terrains* ». Si on rappelle que le code général des collectivités territoriales précise que l'obligation d'amortissement ne s'applique pas aux terrains ou aux aménagements de terrain, cela voudrait donc dire qu'a priori il n'y aurait pas d'obligation d'amortissement par rapport à ces infrastructures : 900 km de digues avec les coûts correspondants, vous voyez que la question n'est pas totalement anecdotique !

Dernier élément : par rapport à la sécurisation de l'ensemble de ce processus de gestion par délégation de collectivités à l'Etablissement, rien ne s'oppose à l'hypothèse envisagée par l'Etablissement – pour faciliter le suivi budgétaire et la traçabilité – de création d'un budget annexe (M71) spécifique à la gestion de systèmes d'endiguement au titre de la compétence GEMAPI, accompagné d'une gestion affinée via la comptabilité analytique. Ceci évidemment avec la mise en place d'une approche pluriannuelle.

Donc, par rapport à la question et la proposition faite par l'Etablissement d'avancer sur la voie d'un budget annexe qui, en quelque sorte, intégrerait l'ensemble des dépenses liées à cette fonction, là encore a priori pas de problématique particulière.

Il y a dans ces rapports d'autres éléments d'informations. Je vous ai donné les trois principales :

1. Délégation et transfert, ce n'est pas du tout la même chose pour la comptabilité des uns et des autres.
2. Pour la question de l'amortissement : en l'état il semblerait qu'on ne soit pas obligé d'amortir.
3. Rien ne s'oppose à avoir un budget annexe spécifique pour la délégation de gestion, avec les dépenses et les recettes correspondantes telles que convenues par ceux qui sont directement concernés.

Deuxième analyse, en voie de finalisation : la consolidation de l'analyse économique et financière des coûts de sécurisation des ouvrages de protection contre les inondations qui a été confiée à *Ecoterritorial.*

En complément des informations déjà mobilisées par l'Etablissement (en lien avec les services de l'Etat) et diffusées notamment lors du Comité syndical d'octobre dernier, cette prestation vise à apporter un éclairage supplémentaire sur les coûts déjà engagés pour la sécurisation des digues du bassin de la Loire et ses affluents depuis les années 70, soit un pas de temps d'une cinquantaine d'année. Et à estimer : d'une part, les ordres de coûts pluriannuels restant à investir pour garantir le niveau de protection identifié ; d'autre part, les ordres de coûts de fonctionnement liés à l'entretien et la gestion de ces systèmes d'endiguement. Etant précisé qu'entre autres livrables, il est attendu une typologie de ratios de coûts par nature d'intervention (investissement comme fonctionnement), ramenés au linéaire de digues.

En parallèle de ce travail d'analyse, des contacts préalables ont déjà été pris par le Président avec des institutions – européennes notamment – susceptibles d'intervenir en cofinancement du PAIC. La démarche dite de type *« grands projets »* que constitue le PAIC a retenu en l'état l'attention de deux d'entre eux : la Commission Européenne d'une part et la Banque Européenne d'Investissement d'autre part.

Troisième analyse, pour laquelle nous sommes dans l'attente du résultat de la consultation lancée : un travail d'anticipation d'une gestion patrimoniale d'infrastructures interrégionales de protection contre les inondations.

Les objectifs poursuivis sont au nombre de trois, à savoir :
- mettre en évidence les principales composantes du « patrimoine » que constitue une telle infrastructure, et par voie de conséquence la valeur qui s'y attache ;
- compléter et restituer les missions identifiées au titre de sa gestion, en y associant la cartographie des compétences nécessaires à l'accomplissement de l'intégralité de ces missions, y compris celles

auxquelles on ne pense pas spontanément, avec une typologie des métiers correspondants le cas échéant ;
- proposer une première estimation des moyens humains à mobiliser qui viendrait s'inscrire de manière complémentaire à celle qui existe déjà, j'allais dire, sur le retour d'expérience du terrain.

Quatrième analyse, en cours : la configuration d'une approche du type « design des politiques publiques » en lien avec l'hypothèse d'un déploiement de plateformes d'appui de proximité pour la gestion déléguée de systèmes d'endiguement. L'objectif étant la fiabilité et l'efficacité de la gestion des infrastructures et, j'allais dire, la voie du succès : une adhésion au projet de par la satisfaction des besoins et des attentes des collectivités concernées, notamment les EPCI, qu'il s'agisse d'adéquation avec le périmètre d'intervention, d'adaptation aux caractéristiques des ouvrages, de proximité et de réactivité. L'Etablissement a souhaité avancer dans la préfiguration de ce que pourraient être les scénarios d'organisation de telles plateformes d'appui de proximité.

Cinquième analyse, en cours : une analyse exploratoire de la question des impacts du changement climatique sur la gestion des ouvrages de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents.

Il est envisagé qu'elle débouche sur une proposition de feuille de route qui recense et hiérarchise des recommandations et les actions susceptibles d'être mises en œuvre au vu des enjeux identifiés, à différents pas de temps, afin d'anticiper les impacts du changement climatique et d'adapter les décisions relatives aux systèmes d'endiguement, pour lesquels les investissements s'inscrivent dans la durée, c'est-à-dire au minimum une cinquantaine d'années.

Sixième analyse, en cours également : cette analyse s'inscrit dans un registre plus immédiatement opérationnel. Il concerne la mise en œuvre de la solution digue amovible dans les dispositifs de protection contre les crues. En effet, l'Etablissement avait déjà été amené à considérer le rôle susceptible d'être joué par cette dernière, dans le cadre d'études de vals de Loire ou encore d'affluents de la Loire. La prestation en cours, confiée à *SOCOTEC,* comprend une actualisation de solutions techniques et le recueil des retours d'expérience sur leur utilisation. Elle consiste surtout en une projection sur une dizaine de sites, avec un travail de consolidation de la faisabilité des solutions et également en parallèle d'identification de nouveaux sites en TRI qui présenteraient un intérêt avéré et substantiel pour la mise en œuvre d'une telle solution.

M. le Président, il s'agit donc bien d'études qui viennent, j'allais dire en *backoffice*, alimenter les éléments de référence dont disposent les EPCI pour se positionner par rapport à une question qui est quand même relativement complexe. Et ceci en temps utile, c'est-à-dire le plus tôt possible, même si certaines décisions ne pourront être prises que dans les années qui viennent.

Deuxième point très important : tout ceci ne préjuge absolument pas de ce que sera la réalité de la gestion de ce système, c'est-à-dire que quand on réfléchit à la gestion d'infrastructures de protection contre les inondations au regard du changement climatique, il est indifférent que ce soit les collectivités qui le gèrent, l'Etat qui le gère, tout le monde en quelque sorte peut mettre à profit le résultat des analyses. L'état d'esprit est bien de ne pas préjuger des solutions qui seront prises par les uns et par les autres, mais de mettre dans les mains des collectivités un certain nombre d'éléments d'appréciation qui leur permettent de décider en temps utile.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci M. le Directeur.

Là, on répond vraiment à la demande que nous avons eue des territoires, des EPCI, par rapport à toute cette problématique.

Un point qui est important, et vous l'avez bien signalé, c'est que ce volet d'intervention sera bien spécifique au niveau budgétaire. La GEMAPI sera financée par les territoires, par les EPCI qui le demanderont. Ce n'est pas dans le budget actuel. Ce sera dans un budget annexe, et ça c'est

important. A un moment, il y a eu peut-être une compréhension qui n'était pas très bonne par certains. Donc là on le réaffirme haut et fort : chaque territoire qui demandera l'aide de l'Etablissement paiera le coût réel du travail qu'on effectuera à son profit. On l'a dit, plus par délégation que par transfert. Je pense que c'est rendre service aux territoires parce qu'après, par transfert, ils sont un petit peu liés, un petit peu trop à mon goût. Donc puisqu'on a la chance de pouvoir le faire par délégation, c'est une bonne chose, c'est-à-dire qu'on fera du travail de maîtrise d'ouvrage là-dessus mais ce sont les territoires qui garderont la main finale sur le niveau financier et décisionnel, et je pense que c'est vraiment une bonne chose et là on est vraiment dans notre rôle et d'ailleurs c'est ce que nous ont demandé les territoires.

Un gros travail a déjà été fait. J'ai assisté à plusieurs réunions de proximité et on s'est aperçu vraiment de l'intérêt et de la qualité du travail qui a été fait par les services de l'Etablissement que je remercie encore une fois aujourd'hui. J'ai vraiment senti que nous répondions à la demande des territoires et des EPCI. Et je pense que c'était le plus important.

Voilà ce qu'on pouvait dire sur ce point d'information. Il n'y a pas de délibération.

Y a-t-il des questions complémentaires sur ce dossier très complet qui a été vraiment très bien présenté par M. le Directeur ?

Oui, M. BARLE.

INTERVENTION DE M. BARLE

Merci Président.

Je m'exprime surtout en ma qualité de président d'EPCI, lesquels sont quand même inquiets parce que voilà qu'on leur inflige – le terme est choisi – une nouvelle compétence sans qu'ils ne sachent où financièrement ils s'engagent. C'est là leur grande inquiétude. On a pour notre digue pris une délibération la semaine dernière, on va en conserver la gestion nous-même parce qu'il y a un vieil adage qui dit qu'on n'est jamais aussi bien servi que par soi-même, n'est-ce pas. On la gère déjà à travers un syndicat mixte qui va perdurer donc cela ne change pas grand-chose mais ça a quand même un coût important, on le sait. Et on sait qu'il va s'ajouter à cela des normes et peut-être des obligations auxquelles on ne faisait pas face avant. On est quand même dans l'expectative et dans la nébuleuse du point de vue financier. C'est là où les EPCI sont très inquiets.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Je comprends tout à fait votre réaction. Encore une fois, on propose la délégation, c'est-à-dire qu'on est là en soutien opérationnel pour ceux qui le souhaitent. La décision finale reste à l'EPCI et ça c'est le plus important. Après, au niveau financement, un texte a été voté il y a une dizaine de jours par rapport aussi aux Départements et aux Régions, auxquels on permet de maintenir leur implication s'ils le souhaitent. Ils avaient été un petit peu écartés, ce qui arrangeait bien certains aussi. Donc là le texte de loi dit bien que les Départements et les Régions peuvent venir en aide sur la GEMAPI. C'était déjà le cas pour le Hors GEMAPI, mais là en l'occurrence on parle du GEMAPI. Je pense que c'est une très bonne chose parce qu'il y avait un petit flou là-dessus, mais là le texte est très précis et donc on remet dans la boucle les Départements et les Régions.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

[Enregistrement inaudible]

INTERVENTION DE M. FRECHET

Je l'ai reçu plusieurs fois. Oui bien sûr, je vous le ferai passer.

INTERVENTION DE M. EUDE

Sachant pour l'instant que ce n'est pas une loi, mais une proposition de loi qui est passée devant l'Assemblée Nationale et qui est examinée par le Sénat en ce moment.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

[Enregistrement inaudible]

INTERVENTION DE M. EUDE

En fait, c'est une proposition de loi qui a été portée par un député du Loir et Cher.

Pour revenir à la question d'un programme d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) : l'idée est bien de partir de la mesure de ce qui est indispensable au regard du service rendu, par rapport au développement des territoires, à leur sécurité, leur résilience, leur compétitivité. Il y a aussi des cas de figure où la question sera posée clairement du caractère disproportionné du maintien en l'état d'ouvrages et de digues par rapport à la capacité à assumer les coûts correspondants. Il y a aussi ce cas de figure qu'il ne faut pas écarter, c'est-à-dire qu'au regard de la soutenabilité des coûts, il y a en quelque sorte la capacité à revenir sur ces dispositifs. Mais il y a surtout l'idée qu'à l'échelle interrégionale, il y a une cohérence de bassin qui est hydraulique, qui est extrêmement importante et qu'il ne faut jamais perdre de vue parce que les effets de ce que x fait à tel endroit ont des conséquences pour y à un autre endroit, et que faute de ne pas en tenir compte, on peut s'exposer rapidement à des déconvenues. Et enfin, dernière chose, le parti pris des économies d'échelle et des mutualisations. Le PAIC, dès lors qu'il s'inscrit dans cette logique de mutualisation ou d'économies d'échelle, répond à une tendance qui est déjà active au sein même des collectivités.

Dernière chose sur les mécanismes de financement : vous avez bien noté que le Président a fait référence, maintenant depuis plusieurs réunions et de manière systématique pour que ce soit bien compris, au fait qu'on parle là d'une mission qui est optionnelle. Assurée, dès lors qu'elle est optionnelle, dès lors que les collectivités le souhaitent, dans le cadre circonscrit d'un budget annexe. Lequel budget annexe intègre évidemment les contributions des EPCI qui souhaitent cette politique-là, mais intègre également les subventions dont on peut espérer qu'elles continueront à venir alimenter ce dispositif, qu'il s'agisse de subventions de collectivités, de l'Etat ou d'autres partenaires européens, sous les formes soit de subventions soit de prêts.

Tout ceci pour rappeler enfin qu'aujourd'hui, de toute façon, quelques soient les décisions qu'on prenne, elles ne changent pas la nature du problème qui lui reste à l'identique. En revanche, il n'est pas interdit d'imaginer qu'on puisse s'orienter dans la voie de l'optimisation.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Pour compléter : c'est bien une proposition de loi. On espère vraiment qu'elle ira au bout parce qu'elle assouplit quand même les conditions pour les EPCI et, je vous dis, elle propose le financement par les Régions et les Départements qui sont nécessaires et importants.

Merci pour toutes ces informations.

10. Restitution de l'analyse exploratoire des potentialités en termes de champs d'expansion de crues

On continue avec Renaud COLIN qui va nous parler des potentialités en termes de champs d'expansion de crues. C'est vraiment une chose très importante. Je pense qu'il faut vraiment qu'on mette l'accent sur ce dossier-là. Oui, on sait que nos barrages sont indispensables. Le barrage de Villerest, entre autres, est un atout et est incontournable par rapport à la protection contre les

inondations. Mais pas que. Il faut qu'on puisse continuer à travailler sur ces champs d'expansions de crues parce qu'on sait que l'eau, au bout d'un moment, il faut qu'on puisse l'envoyer sur des zones non habitées pour soulager un petit peu les zones où il y a beaucoup d'habitants.

INTERVENTION DE M. COLIN

Merci M. le Président.

Avant de présenter une synthèse des résultats de cette analyse exploratoire, il me semblait important de rappeler que cette action de l'Etablissement public Loire, en tant qu'EPTB, et selon le Code de l'environnement « *s'inscrit dans les principes de solidarité territoriale, notamment envers les zones d'expansion des crues, qui fondent la gestion des risques d'inondation* ».

Cette analyse a débuté en septembre 2016 avec comme objectif d'identifier dans un cadre à la fois opérationnel et de développement/innovation, le « champ des possibles » en débouchant sur une typologie, une appréciation des opportunités techniques, ainsi que des faisabilités sociales et financières en matière de zone d'expansion des crues.

Ce travail a été réalisé en quatre phases : capitalisation des connaissances ; détermination des éléments de mise en œuvre de la solution « zone d'expansion de crues », en réponse au risque inondation ; anticipation opérationnelle des potentialités de préservation et des modalités de gestion de ces zones ; prospection des solutions fondées sur la nature et des infrastructures vertes.

Nous avions présenté une première note d'avancement pour les phases 1 et 2 lors du Comité Syndical de mars 2017.

Pour résumer les deux premières phases :
La phase 1 a consisté en une analyse et une valorisation d'une soixantaine d'études, à la fois globales et locales. Il y a dans la note une carte qui présente à l'échelle du bassin les études qui ont été analysées.
Pour la phase 2, qui était plus d'ordre méthodologique, qui a permis de construire une méthodologie : à partir des zones inondables potentielles, nous avons réalisé un maillage à l'échelle du bassin de petites mailles de 75 mètres de côté (soit un peu plus de 1 million de mailles). Sur chacune d'elle une caractérisation de l'occupation du sol et des enjeux présents a permis d'identifier les secteurs qui pouvaient présenter d'une zone d'expansion des crues (ZEC).

Une note a été affectée à chacune de ces mailles et pour la première fois, on a pu aboutir à une cartographie de ces zones d'expansion de crues potentielles (à gauche sur l'écran et également dans la note).

On a retenu comme définition d'une zone d'expansion de crues potentielle : une zone plus ou moins naturelle mise à contribution lors des crues et qui a pour effet de stocker une partie du débit transitant dans le cours d'eau. Cet écrêtement permet aux zones situées en aval de bénéficier d'un abaissement plus ou moins significatif de la ligne d'eau.

En agglomérant les mailles que j'ai indiquées, on arrive à un peu plus de 6.300 zones d'expansion de crues (ZEC) potentielles sur le bassin. On estime que les 175 plus grandes ZEC représentent 60% des surfaces d'écrêtement probables.

Dans une phase 3, qui était à caractère opérationnel, on a testé la méthodologie qui a été déterminée dans la phase 2 : la méthode de détermination des ZEC potentielles. Une quinzaine de sites répartis sur l'ensemble du bassin ont été retenus, dont 9 sont situés sur le périmètre de SAGE portés par l'Etablissement. Le choix des sites test a été guidé à la fois par une couverture à l'échelle du bassin et par la diversité des cas.

Pour ce qui est des ZEC potentielles retenues, il s'agit de sites de quelques dizaines à quelques centaines d'hectares.

Pour ces études de cas, puisque nous n'avions malheureusement pas de données hydrauliques de modélisation, il n'a pas été possible de réaliser une analyse coûts/bénéfices *stricto sensu.* Il aura fallu pour cela avoir la connaissance de trois niveaux d'aléas que nous n'avions pas avec des occurrences de 10 ans, 30 ans et 100 ans. Le choix a été fait de retenir une méthode par approche quantitative et volumique. C'est-à-dire que sur les différents sites, des calculs ont été effectués afin d'évaluer en l'état actuel le coût des dommages liés à l'inondation au droit de la ZEC potentielle et en aval pour l'aléa de référence défini au cours de la phase 2 (sensiblement un aléa de période de retour centennale à l'échelle du bassin versant de la ZEC potentielle).

En complément, des calculs de dommages dus à l'inondation ont été réalisés afin d'estimer suivant les ZEC potentielles, l'intérêt d'augmenter ou de diminuer leur capacité de stockage.
Une comparaison des dommages calculés en état initial et ceux obtenus en état futur par abaissement ou exhaussement de la ligne d'eau au niveau de la ZEC potentielle et en aval a pu être faite sur chacun des sites.

Les dommages calculés liés à l'inondation des enjeux présents en zone inondable calculés sont dans ces cas simplement sommés. Deux types de calculs ont été réalisés :
- un dénombrement des enjeux (logements, populations, entreprises, nombre de salariés),
- un calcul des dommages liés à l'inondation de ces enjeux (logements, activités économiques, conséquences sur les enjeux culturels).

Suivant les secteurs, 1 à 2 configurations ont été retenues pour chaque ZEC potentielle. En fonction de la taille et de la complexité du secteur d'étude, ces différentes configurations donnent lieu à différents scénarios. A chaque scénario, une variation de hauteur d'eau choisie correspond un montant de dommages. Ces montants sont comparés afin de juger de leur pertinence, l'idée étant de comparer le bénéfice en aval de la ZEC potentielle par rapport à la contrainte en amont et en trouvant le bon équilibre.

Ce qui amène l'idée et la réflexion de l'acceptation sociale qui est souvent mise en avant lorsqu'on aborde ce sujet.

Les études de cas montrent qu'il est parfois judicieux de sur-stocker ou parfois plutôt simplement de préserver la ZEC potentielle en l'état, sachant que l'analyse qui a été faite ne prône ni vers l'aménagement ni vers la transparence.

La présentation faite lors de la réunion technique de restitution de ce travail le 21 novembre dernier est jointe à la note qui vous a été envoyée. Il est à noter également que plusieurs réunions de proximité tenues dans le cadre de la co-construction du PAIC ont également été l'occasion d'évoquer ces infrastructures dites « souples », en complément de celles évoquées dans le point précédent dites « dures », à savoir les systèmes d'endiguement.

Il est prévu dans la continuité de porter à connaissance le travail sur l'ensemble du bassin mais également d'avancer dans l'expérimentation ou l'opérationnalisation sur certains sites en lien étroit avec les acteurs plus particulièrement concernés.

Enfin, pour terminer, il est à noter également la réalisation d'une phase 4 de cette étude qui a été consacrée à la prospection des solutions fondées sur la nature et les infrastructures vertes.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Comme je le disais en introduction, voilà un dossier vraiment très important et je pense que l'Etablissement est vraiment dans son rôle de solidarité de bassin. Chaque fois qu'une zone peut être trouvée et répertoriée, il faut qu'on en tienne compte, il faut qu'on fasse tout pour qu'elle puisse devenir un champ d'expansion de crues. Encore une fois, c'est vraiment la solidarité amont-aval dont on parle souvent mais là, c'est vraiment concret. On le voit avec nos deux ouvrages, Villerest et Naussac, soit pour l'étiage soit pour l'inondation, mais pas que, il faut continuer à travailler aussi sur

plein de solutions complémentaires parce que le jour où on aura une crue importante, et on sait qu'on en aura une, statistiquement c'est inéluctable, il faut qu'on puisse se préparer et ces champs d'expansion de crues sont indispensables. Encore une fois, il faut une solidarité totale sur l'ensemble du linéaire de notre fleuve et de ses affluents pour préserver nos populations et nos activités. C'est quand même important et ce n'est pas Stéphanie ANTON qui me dira le contraire de par sa présidence de commission au sein du Comité de bassin.

Un gros travail est fait, en lien avec le territoire, et on continue encore. Le dossier est vraiment très complet et très technique mais il est important pour la solidarité et la protection de nos habitants.

INTERVENTION DE MME ANTON

Je vous remercie et je voulais souligner justement que cette étude a été présentée dans le cadre du séminaire du 14 novembre dernier qui a réuni les porteurs de SLGRI et de PAPI. Elle a été plébiscitée et elle a suscité aussi quelques questionnements. J'ai proposé de faire une présentation de cette étude lors de la prochaine CIPL, selon l'ordre du jour qui est déjà bien chargé, mais si ce n'est pas à la prochaine ce sera à la suivante parce que je trouve que c'est vraiment très intéressant et en termes de retour d'expérience cela peut intéresser les porteurs de projets dans le cadre de l'élaboration de leur SLGRI et de leur PAPI.

INTERVENTION DE MME GALLIEN

Je voudrais dire aussi bien évidemment l'enjeu de ces risques d'inondation sur la partie amont de la Loire et notamment sur le secteur Haute-Loire où on se rappelle très bien l'inondation de 1980, en aval et en amont du Puy où on a une configuration de gorges, avec parfois des platières et parfois des élargissements de ces gorges où il faut absolument qu'on arrive à rouvrir peut-être d'anciens chenaux de crues ou des zones d'expansion de crues. C'est absolument indispensable et c'est évidemment en amont du barrage de Villerest, de Grangent même. Il y a même un secteur un peu sauvage, j'ai envie de dire, dans les gorges hautes de la Loire, des possibilités de donner un peu de souffle à la Loire quand elle se met en colère. C'est donc une étude très importante pour nous.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Les deux interventions corroborent vraiment ce que l'on souhaite. On doit travailler de la source jusqu'à l'estuaire, dans une solidarité complète.

INTERVENTION DE M. COUTURIER

J'ai vu dans le document qu'il y avait une dizaine de ZEC potentielles qui ont été identifiées et dont l'étude est terminée. Sur la carte il y en a un nombre plus important. A quel moment aurons-nous les études concernant les autres ? Je pose une question totalement désintéressée, vous l'avez deviné !

INTERVENTION DE M. EUDE

Dans le cadre du marché actuel, nous étions sur 10 études et donc les résultats qui sont livrés là correspondent aux 10 des 14 qui sont identifiées. Il y a eu des demandes extrêmement fortes de certains territoires : à chaque fois la demande vient d'EPCI directement ou de SAGE qui ont bien vu l'intérêt de cette problématique. Pour tenir compte de l'intérêt suscité, il a été possible dans le contexte actuel dans rajouter 4. Ce qui fait que là, on retrouve toutes celles qui sont pré identifiées. Et de la même manière que les 10 qui sont déjà faites sont mises à disposition, les 4 autres le seront également, ce qu'indiquait Renaud COLIN. L'idée, ce serait de venir porter à connaissance les résultats en direct, auprès des EPCI concernés, pour qu'il y ait un échange directement avec eux. Là pour l'instant, il fallait s'assurer au moins de réaliser les éléments d'étude.

Par ailleurs, rien n'interdit de démultiplier ces études de cas. Là pour l'instant, on est sur 14 ; dans le contexte actuel, dans le cadre d'un marché tel qu'il existe aujourd'hui. En fonction des demandes qui se feraient jour, rien n'interdit de poursuivre ce travail-là sur d'autres territoires.

Après, à aucun moment ce travail d'analyse ne devrait servir d'alibi à un retard d'implication dans l'expérimentation concrète sur certains territoires de la mise en œuvre opérationnelle de cette solution. C'est-à-dire, on étudie, mais en même temps il faut véritablement commencer à l'appliquer sur le territoire. Une centaine d'acteurs sont associés à cette étude, participant à des degrés divers les uns et les autres. Et le principal enseignement qu'on peut tirer, c'est quand même l'idée que ça met en évidence de manière flagrante la perte lourde, à chaque fois que d'une manière ou d'une autre on porte atteinte au service rendu par ces ZEC. Et à certains endroits, les coûts économiques sont colossaux du fait de la perte du service rendu par une ZEC telle qu'elle existe aujourd'hui. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, l'idée n'est même pas de surexploiter la zone, elle est surtout de faire en sorte qu'on n'y porte pas atteinte, parce que sinon, on crée des dommages qui sont extrêmement conséquents à proximité et en aval plus encore. L'idée est effectivement d'utiliser cette solution-là à chaque fois où cela pourra s'avérer opportun. L'avantage c'est qu'on a fait apparaître des champs d'expansion sur l'ensemble du bassin ; il y en a partout. Cela renvoie à l'effort de solidarité auquel faisait référence le Président.

INTERVENTION DE M. BARLE

Merci Président. Un bref rappel qui nous ramène quelques années en arrière mais dont j'ai un vif souvenir. La première conclusion de l'étude globale, sur l'ensemble du linéaire du fleuve, était péremptoire : en cas de crue exceptionnelle à partir de la centennale et a fortiori au-delà, le fleuve se réapproprie tous les vals, tous les champs d'expansion de crues quoi que l'homme en ait fait, qu'ils soient urbanisés ou non. La Loire reprend ses droits. C'est un fait qu'il faut intégrer et qu'il faut surtout accepter. C'est la raison pour laquelle les préconisations sur les digues avaient été la première urgence pour éviter leur rupture mais que les déversoirs avaient une importance capitale dans la mesure où ils permettaient un champ d'expansion de crues de façon douce permettant en quelque sorte d'abord à la population concernée d'évacuer et peut-être limiter les dégâts au maximum dans la mesure où une rupture c'est beaucoup plus grave, c'est soudain et ça peut être beaucoup plus dangereux au point de vue vies humaines notamment. Mais je rappelle qu'en cas de crue exceptionnelle, la Loire reprend ses droits partout.

Revenons un peu moins loin, en 2003. On cite le barrage de Villerest, je n'en minimise pas l'importance mais en 2003, en une nuit, la retenue était pleine alors qu'elle avait été prématurément vidée exceptionnellement pour réparer les vannes, ce qu'on n'a pas pu faire d'ailleurs.

Il faut donc être extrêmement humble devant les éléments, d'autant plus vraisemblablement plus aigus et plus brutaux avec le changement climatique. *[Enregistrement inaudible]*

INTERVENTION DE M. FRECHET

On est tout à fait d'accord avec ce que vous venez de dire et c'est pour cela qu'il faut qu'on travaille sur toutes les solutions. Il n'y en a pas une qui est meilleure que les autres. Et c'est en additionnant tout cela qu'on peut espérer arriver à limiter les dommages pour une crue centennale voire plus.

INTERVENTION DE M. BARLE

D'où l'importance du PAIC parce que c'est une vue d'ensemble qu'il faut programmer lors d'une crue exceptionnelle puisque pour loger la crue il faut tous les vals.

INTERVENTION DE M. CHITO

[Enregistrement inaudible]

INTERVENTION DE M. BARLE

En-deçà de la centennale, on peut espérer que notre système d'endiguement va nous protéger. Du moins jusqu'à la cinquantennale, c'est certain. En 2003, ça a très bien tenu. Au-delà, ça devient plus aléatoire. A partir de la centennale, on va être gentil, on est débordé voire submergé.

INTERVENTION DE M. CHITO

M. le Président, vous avez dit « crue centennale ou plus », oui mais il faut bien qu'on établisse une sorte de normes sur lesquelles toutes les études vont reposer et les champs d'expansion des crues, bien sûr, ça change tout. Si on parle d'une crue de 10 ans ou de 20 ans ou centennale, ce n'est plus pareil.

INTERVENTION DE M. EUDE

Pour revenir sur la question, deux choses :
1. Vous avez cité le mot « humilité », je pense que c'est ce qui imprègne tous ces travaux. Il n'y a personne autour de la table techniquement qui s'amuserait à jeter des règles définitives et des normes pour toute situation.
2. Changement d'époque, sans doute, vous avez utilisé le mot « péremptoire ». Aujourd'hui, avec le PAIC et des études de ce type-là, on est plutôt dans la démonstration et la conviction, parce qu'on voit bien que ce n'est pas parce que des solutions existent que l'on s'en empare. Il faut donc avancer y compris dans la capacité à convaincre les uns et les autres de s'emparer des solutions.

Par rapport au pas de temps, très clairement ce que l'on mesure c'est un service rendu par rapport à plusieurs hypothèses. Pour autant, dans le travail qui a été fait là, de manière à homogénéiser on était parti sur la référence centennale, en sachant que c'est à partir de ce moment-là que les effets les plus importantes commencent à se faire sentir. Si ça joue pour la centennale, a priori ça devrait fonctionner également pour les situations de moindre gravité. En revanche, ce que vous indiquez, c'est qu'il n'y a pas de solutions qui soient exclusives les unes des autres. On est bien sur des solutions qui se complètent les unes par rapport aux autres et dont on voit que plus le scénario gagne en importance, plus la capacité à organiser l'ensemble des solutions fera qu'on sera capable de s'en sortir avec le moins de dommages possibles. Je ne parle pas de s'en sortir bien, je parle de s'en sortir avec le moins de dommages possible. Là on est sur le mariage entre l'infrastructure dure (systèmes d'endiguement, barrages) et l'infrastructure douce (zones d'expansion de crues) ; il y a tout l'autre volet organisationnel (gestion de la crise, PCS, PCA, toutes ces choses-là) ; il y a tout ce qui concerne la réduction de la vulnérabilité (de l'habitat, des activités). Tout cela, ce sont des éléments complémentaires les uns des autres.

Je me permettais simplement d'insister ce le fait qu'aujourd'hui, au-delà de la solution énoncée, il y a un gros travail de conviction, et que ceux des élus qui gèrent ces questions-là sont bien conscients qu'il faut porter la parole. Au-delà de dire voilà la solution. Il faut la faire accepter et ça c'est un travail, j'allais dire permanent parce que les populations changent, les interlocuteurs changent, donc on ne peut pas penser que le travail est fait une fois pour toutes. Il doit être conduit en permanence.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Comme toujours, c'est vrai que ce sont des dossiers qui sont concrets et qui sont toujours très intéressants.

INTERVENTION DE M. ASSEZAT

Dans l'étude, j'ai vu que dans le calcul, ou l'estimation, des dommages sur les zones d'expansion, étaient pris en compte des enjeux sur la présence de logements et les calculs de dommages. Par contre, je pense qu'il y a un facteur très important, c'est que dans certains secteurs, ça va figer l'évolution. Il y a des régions où ça c'est fait et d'autres non. Est-ce qu'il y a des éléments qui prendraient en compte ces dommages ? En fait, on fige des territoires qui ailleurs se sont développés. Là ils ne pourront plus puisqu'on va déterminer des zones d'expansion de crues. Je pense que c'est ça le plus gros dommage dans certains cas.

INTERVENTION DE M. FRECHET

On est dans la solidarité. Les zones retenues sont souvent des zones essentiellement agricoles. On fait en sorte qu'il n'y ait pas de construction. Aujourd'hui quand même, avec les SCOT, on essaie d'arrêter l'émiettement et d'ailleurs on le voit sur notre territoire, chaque fois qu'on prend un hectare de terre agricole, il faut en rendre deux. D'un autre côté, ce sont quand même des zones qui ne sont pas construites aujourd'hui.

INTERVENTION DE M. EUDE

Et si je peux ajouter, il y a une autre vision qui peut prévaloir. En effet, certains considèrent que c'est même l'occasion supplémentaire de démontrer leur valeur ajoutée, leurs services rendus à la société. Dans les discussions que nous avons avec certains exploitants et certains groupes de l'agriculture, quand ils mesurent leur poids dans l'économie, aujourd'hui, s'ils se basent uniquement sur le service rendu et la valeur agricole, ils ont du mal à passer à travers beaucoup d'analyses coûts/bénéfices. Par contre, s'ils y ajoutent des services rendus d'autre nature, par exemple en matière de gestion des risques d'inondations, c'est leur propre valeur qui est en quelque sorte amplifiée. Sachant que, de plus, la question de la mise en place de conventionnements, de compensations le cas échéant, fait partie intégrante du processus. On peut donc le voir non pas comme quelque chose où certains payent pour le compte d'autres, mais comme un système dans lequel tout le monde, en quelque sorte, augmente sa valeur ajoutée ou son retour sur investissement dans le dispositif commun. Et ça, on le rencontre y compris avec des opérateurs du monde agricole sur des espaces qui sont quand même assez conséquents sur le territoire du bassin. Pourquoi ? Parce qu'ils voient bien qu'à travers ce service, leur poids économique en services rendus sur le territoire gagne en importance. Pour d'autres, ce sera par exemple par rapport au développement de pratiques de loisirs. Ce qu'on doit veiller à éviter, c'est de rentrer dans un système où on pénalise quelqu'un sans qu'il y trouve le moindre intérêt en retour.

INTERVENTION DE M. ASSEZAT

C'est tout à fait ce que je voulais dire, c'est-à-dire que ces gens-là, il faut qu'ils aient le retour. Il faut tenir compte de cela dans les dédommagements. Ce service qu'ils amènent a une valeur aujourd'hui et ce n'est pas que les dommages. Il y a quelque chose de beaucoup plus important et cela peut coûter beaucoup plus cher que les dommages.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Tout à fait.

11. Mise en œuvre des stratégies territorialisées et cohérentes de réduction du risque inondation

On va continuer avec la mise en œuvre des stratégies territorialisées et cohérentes de réduction toujours du risque inondation. On est en plein dedans, si je puis dire, avec les PAPI et les SLGRI sur lesquels l'Etablissement apporte beaucoup d'aide. Entre autres sur la mise en place d'un PAPI Nièvre-Cher-Giennois.

INTERVENTION DE M. PHILIPPE

Merci M. le Président.

Tout d'abord un premier volet de ce point qui est une information relative au Séminaire 2017 des porteurs de SLGRI et de PAPI appuyés par l'Etablissement sur le bassin de la Loire.

Comme le rappelle la plaquette d'information Actu'SLGRI qui a été diffusée au mois d'octobre dernier, produite dans le dossier, l'Etablissement accompagne plus d'une quinzaine de collectivités du bassin dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies territorialisées et cohérentes de réduction du risque inondation.

C'est à ce titre qu'il a organisé, le 14 novembre dernier, le Séminaire 2017 des porteurs de stratégies locales de gestion du risque inondation (SLGRI) et de programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI). Présidée par Stéphanie ANTON, Présidente de la Commission Inondation plan Loire du Comité de bassin, et avec la participation de Christophe CHASSANDE, DREAL de bassin, cette journée a réuni plus d'une quinzaine de référents sur cette problématique, élus ou techniciens des territoires plus particulièrement concernés.

Ce temps d'échanges fructueux a été consacré principalement à la présentation, par territoires et grandes thématiques, des facteurs de réussite comme des difficultés rencontrées lors de l'élaboration de ces feuilles de route pour la réduction des conséquences négatives des inondations et le développement de la résilience des territoires. Etant rappelé que sur chacun d'entre eux, les stratégies locales établies ou en cours d'élaboration ont vocation à entrer progressivement dans leur phase de mise en œuvre, via notamment le dispositif PAPI.

Ont ainsi été évoqués à cette occasion : l'état d'avancement des réflexions sur les secteurs Moulins, Bourges, Vierzon et La Flèche, donc le long du Loir dans la Sarthe ; la mise en place des PAPI de Riom, de Tours ainsi que des vals d'Authion et de Loire ; les actions de sensibilisation du grand public aux inondations à Nantes notamment, ainsi que les projets d'aménagement urbains intégrant le risque sur le territoire de Vichy.

L'ensemble des présentations qui ont été faites sont accessibles en ligne sur le site de l'Etablissement.

Les prises de parole ont mis en évidence l'intérêt de la cohérence de bassin et du développement des collaborations entre porteurs de SLGRI/PAPI autour d'enjeux thématiques partagés, comme la gestion des systèmes d'endiguement et l'amélioration de la culture du risque, au-delà de celles déjà existantes en matière de réduction de la vulnérabilité des enjeux socio-économiques.

Ont été également présentés des zooms sur des interventions de l'Etablissement à l'échelle du bassin, notamment l'analyse des ZEC, qui vient de vous être présentée, et également les démarches de réduction de la vulnérabilité territoriale plus ciblées vers les acteurs économiques, les investissements de recherche, développement, innovation et les monuments historiques et autres biens culturels patrimoniaux.

Pour 2018, des pistes de réflexion ont été identifiées pour poursuivre l'amélioration de la mise en œuvre des stratégies locales sur le bassin, via notamment le renforcement des synergies axées sur les spécialités et les expériences plus particulières à chacun des territoires. A titre particulier, l'Etablissement a soumis à la réflexion des EPCI la proposition de constitution d'une Alliance des métropoles et agglomérations pour la résilience du bassin de la Loire.

Ensuite, un deuxième volet de ce point, qui concerne plus particulièrement le projet de mise en place d'un PAPI sur les vals de Loire entre les TRI de Nevers et d'Orléans.

Comme vous le savez, l'Etablissement public Loire a porté, en collaboration avec les collectivités concernées, deux démarches concertées :
- l'étude des vals de Loire dans les départements du Cher et de la Nièvre, réalisée entre 2011 et 2012 ;
- et celle dans le Giennois, réalisée entre 2014 et 2015.
Ces deux démarches ont débouché sur l'élaboration de programmes d'actions destinés à réduire les conséquences liées aux risques d'inondation, qui concernent près de 50 communes, 16.000 personnes et 6.000 entreprises exposées.

Au vu de la cohérence de l'échelle de déploiement de ces deux démarches, il est apparu opportun d'envisager la mise en place d'une stratégie territorialisée de type PAPI, en articulant ces deux programmes autour d'un projet de territoire partagé, entre le TRI de Nevers à l'amont, qui dispose déjà d'un PAPI, et celui d'Orléans à l'aval, dont le PAPI est en cours d'élaboration.

Dans le prolongement de la réunion qui s'est tenue à Châtillon-sur-Loire en octobre 2015, l'Etablissement a organisé une rencontre le 6 novembre dernier, à Léré, avec les collectivités et les services de l'Etat concernés. Elle a été l'occasion de présenter la démarche PAPI et les modalités de sa mise en œuvre au regard des éléments du dossier déjà co-construit pour l'essentiel grâce aux deux études de vals réalisées. Les éléments de cette présentation sont produits en annexe.

Compte tenu de la configuration spécifique de ce territoire (à la fois interdépartemental et interrégional), avec un important linéaire d'ouvrages de protection, ainsi que des deux démarches concertées qu'il a impulsées, l'Etablissement a proposé aux EPCI concernés, par courrier en date du 10 novembre 2017, d'engager le montage du dossier PAPI d'intention sur ce territoire en concertation avec l'ensemble des parties prenantes. A ce titre, il a transmis le projet de déclaration d'intention relatif à cette démarche, qu'il est prévu d'adresser aux préfets concernés (de départements et du bassin).

Plusieurs EPCI ayant déjà indiqué leur accord pour avancer dans les meilleurs délais, il est proposé d'autoriser l'Etablissement, sous réserve de moyens financiers alloués correspondants, à assurer le portage de cette action.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci. Un gros travail fait par l'Etablissement sur tout ce qui est PAPI et SLGRI. J'en profite pour remercier M. Patrick BAGOT, du Département du Cher, très actif sur ce dossier, qui nous aide beaucoup. Là on est vraiment dans l'appui aux territoires.

Par rapport à ce dossier, nous avons reçu un courrier du Président de la Communauté de Communes du Giennois qui faisait part de son souhait, en l'état, de ne pas intégrer cette démarche. Il nous indique que le groupe de travail de la Commission départementale de coopération intercommunale du Loiret, dont il fait partie, projette une organisation autre que celle que l'on propose. On va pour l'instant délibérer pour avancer vers un PAPI Nièvre-Cher-Giennois. Si cette communauté de communes ne souhaite pas en bénéficier, ce sera son choix et on le respectera. Pour autant, on ne va pas pénaliser tous les autres en retardant le projet. Alors, je ne sais pas comment elle peut se débrouiller. Encore une fois, on est plus sur des bassins, sur des territoires fonctionnels, que tout seul sur son périmètre administratif. Mais bon, c'est le choix qui est fait, j'en tiens compte.

Je vous propose de délibérer sur la totalité.

INTERVENTION DE M. BAGOT

J'ai une question par rapport aux retours justement du Cher. On a regardé un petit peu tout ça. Je voulais savoir si chez nous, dans le 18, les EPCI, les collectivités, s'étaient déjà portés positifs sur les PAPI et si on pouvait avoir un courrier au niveau du Département pour savoir quelles sont les collectivités qui ont déjà œuvré dans ce sens.

INTERVENTION DE M. EUDE

Sur le Cher et sur la Nièvre, il n'y a eu aucune objection.

INTERVENTION DE M. BAGOT

Il y en a déjà qui se sont positionnés ?

INTERVENTION DE M. EUDE

Notamment les trois que vous indiquez et qui avaient participé aux réunions de travail sur ces questions.

INTERVENTION DE M. BAGOT

Donc ils souhaiteraient, s'il y a une petite information, que ça parte aussi au Département. Merci.

INTERVENTION DE M. FRECHET

De manière générale, on a de plus en plus de demandes, en lien avec la mise en œuvre de la GEMAPI. Avec souvent la question sur les PAPI, point de passage presque obligé pour pouvoir accéder à des cofinancements. Dans le Giennois, en sortant de ce dossier, en n'étant pas dans le projet de PAPI, la Communauté de communes risque de perdre le bénéfice du peu d'aide financière encore disponible. On n'a pas tout compris, mais bon.

INTERVENTION DE MME ANTON

Je voulais juste remercier vraiment l'Etablissement public Loire qui m'a donné l'opportunité de présider ce séminaire de retour d'expérience sur les PAPI et les SLGRI, parce que cela a donné lieu à des échanges très fructueux, il y a eu vraiment un témoignage, par exemple, la Métropole de Tours. Je les avais déjà vus en CIPL mais là ils sont venus avec des nouveaux éléments et je pense qu'ils seront bientôt prêts pour présenter leur PAPI (PAPI 3).

J'ai vu Nantes aussi, en avant-première. Et là j'ai été impressionnée par tout ce qu'ils ont mis en place, surtout sur le volet « sensibilisation du grand public et du public scolaire », parce que justement l'amélioration sur la culture du risque c'est vraiment pour moi primordial, c'est comme ça qu'on va pouvoir justement faire évoluer les choses et pas seulement d'ailleurs au niveau du risque inondation mais au niveau développement durable et du changement climatique de manière plus générale. On a parlé aussi des difficultés rencontrées. Ce qui est ressorti des échanges, également sur le volet financier, bien entendu, c'est les moyens financiers qui sont alloués à tout ça, à ce portage, dans un contexte de transfert de compétences sur l'eau potable, sur l'assainissement, GEMAPI. C'est vrai que les EPCI sont un petit peu noyés dans tout ça. Et je rejoins justement ce que M. BARLE disait tout à l'heure : on ne sait plus où donner de la tête, on n'a pas forcément les moyens en face. Donc il faut surtout faire en sorte que le bateau ne coule pas, mais là j'étais face à des porteurs de projet qui étaient plus que motivés, déterminés, justement c'est le portage qui compte avant tout pour arriver après à mobiliser tout le monde et, en termes de concertation, à associer tous les acteurs. Je pense que c'est la clé. Je vous remercie.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Je voulais remercier Stéphanie ANTON d'avoir présidé cette réunion importante avec le DREAL de bassin. Et c'est vrai qu'avec la présidence de la Commission Inondation plan Loire du Comité de bassin, on a vraiment des synergies importantes avec l'Etablissement. Et là, je pense, qu'on peut apporter vraiment une valeur ajoutée intéressante.

Sur cette délibération, pas d'autre question ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

12. Avis de l'Etablissement sur le programme de restauration de la rive gauche du lac d'Allier sur les communes de Vichy et Bellerive/Allier

On continue avec Benoît ROSSIGNOL. Un dossier important, vous allez voir, près de 25 M€ de travaux, de gros travaux sur l'Allier, sur ses berges, et donc on va donner notre avis.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Merci.

Par courrier électronique du 16 novembre 2017, la Direction Départementale des Territoires de l'Allier a sollicité l'avis de l'Etablissement sur le dossier de projet de restauration de la rive gauche du Lac d'Allier sur les communes de Vichy et Bellerive/Allier.

Cette sollicitation intervient en application de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, qui prévoit pour un projet d'un montant supérieur à 1,9 M€ que soit demandé l'avis de l'Etablissement Public Territorial de Bassin compétent.

1. Le périmètre d'intervention

Le périmètre concerné est celui de la rivière Allier (linéaire d'environ 4,5 Km) sur les communes de Vichy et de Bellerive/Allier en amont du Pont de l'Europe. Ce pont, en fait, est un pont barrage qui maintient à son amont une retenue : le lac d'Allier.

Sur un plan administratif, l'opération est située dans le département de l'Allier (Auvergne-Rhône-Alpes). Elle est concernée par le SAGE Allier aval et le Contrat Territorial Val d'Allier alluvial, procédures portées par l'Etablissement.

2. L'objet du dossier

C'est une opération, portée par Vichy Communauté, qui vise la reconquête des rives d'Allier dans sa traversée du territoire communautaire.

Cette programmation est composée de plusieurs grands types d'action :

- réhabilitation de berges ;
- restauration écologique ;
- remplacement de rive en béton par une berge naturelle ;
- curage raisonné du plan d'eau ;
- mise en œuvre de nouvelles conditions de circulation et d'une voie piétonne et cyclable sur tout le linéaire de l'opération.

Effectivement, selon les informations transmises par le porteur de projet, le coût de l'opération est estimé à 25 M€ TTC.

Certaines opérations du projet sont d'ores et déjà inscrites dans le contrat territorial Val d'Allier alluvial avec un plan de financement prévisionnel intégrant des participations de l'agence de l'eau, du FEDER Loire et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Sur cette opération, l'Etablissement a porté un intérêt particulier en tant qu'EPTB et plus particulièrement au travers de ses missions de structure porteuse du SAGE Allier aval, du contrat territorial Val d'Allier alluvial et ainsi qu'en tant que maître d'ouvrage de l'opération de repeuplement en saumons du bassin de la Loire et ses affluents.

En premier lieu, il est souligné globalement la qualité et la complétude du dossier de présentation du projet, projet qui n'appelle pas de remarque d'ordre général au regard des actions envisagées.

Toutefois, il est proposé de compléter certaines parties de la manière suivante :
Observations relatives à la qualité de l'eau et des milieux, en indiquant qu'il conviendrait de compléter les suivis et les observations qui seront réalisés ou qu'il est prévu de réaliser, en maintenant ce suivi après travaux et en mesurant à l'aval du barrage l'IBGA (indice biologique global adapté) avant et après travaux.

Autre remarque liée à la qualité de l'eau et des milieux :
Il est recommandé de compléter les observations déjà envisagées par un suivi du colmatage, réalisé avant et après les travaux sur des parties accessibles du lit en aval du barrage.

Observations relatives aux poissons migrateurs :
Sur ce barrage, il y a une passe à poissons et il est indiqué que le fonctionnement de la passe à poissons et du système de pré-barrage semble garanti pendant la période des travaux. En revanche, la station de vidéo-comptage située en partie haute ne sera pas fonctionnelle durant l'abaissement du plan d'eau, ce qui ne permettra pas de compter les premiers passages de saumons. Il est donc demandé d'attacher une attention particulière au respect du calendrier des travaux pour éviter tout chevauchement avec la principale période de migration du saumon atlantique généralement observée en avril-mai, alors que la période de travaux est pour l'instant prévue d'octobre 2018 à fin mars 2019.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Vous avez raison, on sait que le saumon est sensible dans l'Allier, à cet endroit-là. Il faut qu'on soit vigilant. On y met beaucoup d'argent et en effet il faut que les délais soient respectés.

Des travaux importants qui sont intéressants à ce niveau-là.

Y a-t-il des questions sur ce dossier ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

13. Attribution de subventions « Patrimoine »

INTERVENTION DE M. COLIN

Merci M. le Président.

Maison de la Loire d'Indre-et-Loire – « Les semaines de l'eau » (2017-2018)
La Maison de Loire 37 organise à destination du grand public et des scolaires deux temps d'échanges (en octobre 2017 et avril 2018). L'objectif est de sensibiliser sur les différents aspects de l'eau.
L'Etablissement est sollicité à hauteur de 1.324 €, soit 10% d'un montant total de 13.244 €.

Observatoire Loire de Blois – Construction d'un bateau traditionnel de Loire polyvalent
Avec pour objectif de permettre à tous les publics d'explorer et de s'approprier de nouveaux horizons du fleuve et de son environnement, l'Observatoire Loire, situé à Blois (une des cinq Maisons de Loire de la région Centre-Val de Loire), a pour projet de construire un bateau traditionnel de Loire qui permettra de naviguer et d'être transporté assez facilement. Cet équipement s'intègre également dans une offre touristique proposée par l'observatoire.
L'Etablissement est sollicité à hauteur de 4.500 €, soit 9,4% d'un montant total de 47.374 €.

SOS Loire vivante / ERN France – Rivières d'images et Fleuves de mots 2018
Il s'agit d'un programme d'éducation à l'environnement mené par SOS Loire Vivante depuis plus de vingt ans sur le bassin de la Loire, avec le soutien notamment de l'Etablissement.
Son objectif est la sensibilisation des enfants à l'environnement des rivières dans toutes ses composantes et de leur faire prendre conscience de leur appartenance à un même bassin versant. Il prend la forme d'un concours d'arts plastiques, visuels (multimédia) et de poésie. Cette année, le thème retenu est « Entre terre et eau, les berges de la rivière » où une attention particulière sera apportée sur le volet inondations.
L'Etablissement est sollicité à hauteur de 11.900 €, sachant que le règlement budgétaire et financier adopté en juin précise que pour les demandes relatives à des produits, une subvention peut être octroyée jusqu'à hauteur de 10%. Par conséquent, il est proposé de ramener le montant à 9.040 €, pour un montant total de dépenses de 90.400 €.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Voilà, trois subventions conformes à notre règlement et à ce qu'on fait à chaque fois qu'on attribue des subventions « Patrimoine ».

INTERVENTION DE MME ROUSSET

Ce n'est pas tellement une question, c'est un peu une réaction aux actions redondantes qu'on peut faire. Je ne cite pas spécialement celles-ci mais quand je vois « SOS » à la fin, du coup ça me fait aussi réagir.

Il faut bien avoir en mémoire que l'Agence de l'eau subventionne dans tous les collèges des travaux et des affiches, avec un trophée à la fin, sur la thématique de l'eau. SOS a aussi monté un dispositif un peu plus complet où, là, ils annoncent effectivement qu'il y a un petit plus d'encadrement des gamins quand ils font ça. Mais l'argent qui sert à SOS pour cette action-là vient aussi en partie de l'Agence.

Donc, les uns et les autres on se reverse de l'argent réciproquement pour des missions qui sont presque similaires, si ce n'est pas similaires, et je trouve ça un peu dommage. Je ne sais comment on pourrait faire du ménage là-dedans mais j'avoue que de mon côté ça m'exaspère un peu qu'on fasse des trucs qui se ressemblent tellement. Alors, souvent on apporte une petite plus-value par rapport au simple processus de l'Agence. Dans tous les autres domaines, on apporte de la plus-value mais c'est quand même dommage car c'est à chaque fois de l'argent qu'on réinvestit pour la même chose.

Est-ce qu'on pourrait se mettre d'accord, les uns et les autres, pour financer quelque chose de plus spécifique et puis arrêter que chacun mette sa petite couche, quoi.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Sauf que là, il n'y a pas d'aide de l'Agence.

INTERVENTION DE MME ANTON

Permettez-moi de réagir. Moi, je souscris totalement à ces opérations qui ont justement un but de sensibilisation du grand public et du public scolaire. Comme je le disais tout à l'heure, c'est vraiment la clé pour faire évoluer les mentalités, pour changer de paradigme. Et c'est justement d'actions comme ça dont on a besoin, d'éducation à l'environnement et au développement durable. Le problème, c'est que justement c'est souvent ce type d'actions qu'on vise alors que ce sont souvent des « petits » budgets par rapport aux gros budgets colossaux qui sont alloués à d'autres thématiques (que je ne citerai pas) et je sais que ce sont aussi des thématiques qui sont visées au niveau de l'Agence de l'eau parce qu'on va devoir faire des concessions au niveau du 11ème programme. Et il arrive un moment où ce sont des associations qui ne vont plus pouvoir réaliser ce type d'actions. Au niveau des collectivités, c'est pareil, ce sont des lignes budgétaires qu'on a en moins et donc on nous dit qu'il faut faire des économies et c'est encore ces mêmes types d'actions qu'on vise. Alors, à un moment, il faut savoir ce qu'on veut parce qu'on développe des actions mais si derrière il n'y a pas de sensibilisation ? Parce que justement les changements de mentalité, ça passe par la connaissance. Pour être enclin à protéger, il faut connaître avant tout.
Il y a peut-être des optimisations à faire, comme Nathalie le propose, pour que ce ne soit pas redondant, mais je suis convaincue qu'il faut continuer à soutenir ce type d'actions d'éducation à l'environnement et au développement durable.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Vous vous rappelez, avant, on aidait directement les écoles, avec le dispositif « Classes Loire ». On a arrêté. Je pense que c'est pareil dans vos comités de rivières. Avant, dans les contrats de rivière, il

y avait aussi beaucoup de formation vis-à-vis des écoles. On a supprimé aussi. Le fonctionnement est réduit à peau de chagrin. Donc, c'est l'une des rares actions que l'on soutient, au niveau de l'Etablissement, vis-à-vis des écoles. En plus, c'est à une dimension de bassin, donc voilà pourquoi on est allé sur ce dossier-là. Et comme le dit Stéphanie, c'est encore une fois par les enfants qu'on peut donner une image.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

Alors je vais compléter. Moi, je suis une convaincue de la formation, donc oui je suis pour la formation. Je vais vous donner les petites lignes parce, apparemment, ce sont les petites lignes qui ne passent pas. Je constate qu'il faut qu'on fasse attention avec les prestataires avec lesquelles on travaille quand on fait ces choses-là parce qu'il s'avère qu'ils peuvent être déjà eux-mêmes financés par ailleurs pour faire ces mêmes prestations. Donc, ils touchent 2 fois le montant pour exécuter la même prestation. C'est juste sur cela que je voulais attirer votre attention.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Je rappelle qu'on donne un maximum de 10% donc on limite quand même énormément.

INTERVENTION DE M. EUDE

Juste une précision, sans évidemment me prononcer sur tel ou tel autre point de vue. Simplement indiquer qu'en termes comptables, puisque c'est ce qu'on fait à la fin, on est bien dans le cadre d'une subvention, que ce soit à la Maison de la Loire d'Indre-et-Loire, que ce soit à l'Observatoire de Loire de Blois, on est bien sur une subvention avec un plan de financement qui prévoit qui apporte quoi, avec quelles dépenses en face ; et dans l'arrêté qui attribue la subvention, il est indiqué clairement que la subvention est réduite au prorata de ce qui est constaté. Donc on constate ce qui est fait et en fonction de ce qui est fait, on paye le montant de subvention. Alors, peut-être y a-t-il dans des comptabilités des subtilités qui échappent mais il y a quand même ce souci de s'assurer que, quand on a un projet il y a un programme, derrière le programme il y a des dépenses et des recettes, et au moment du paiement de la subvention, on procède sur la base des justificatifs que l'on a reçus. Et bien évidemment, si l'enveloppe diminue, la subvention est réduite au prorata. Il est effectivement important de souligner que, dans ces domaines-là, ce n'est pas parce que ce sont des subventions patrimoniales qu'on ne devrait faire preuve d'autant de vigilance qu'on en fait sur d'autres dispositifs. Je vous entends parfaitement sur ce volet-là. Et en perspective, je serais tenté de dire, on y fait d'autant plus attention compte tenu des différents partenaires. Par exemple, les Maisons de la Loire sont des structures dont le soutien est apporté par la Région Centre-Val de Loire de manière assez lourde, donc on fait très attention à ce qu'il n'y ait pas redondance. SOS Loire Vivante est quant à elle une association bien connue de l'Etablissement, et de longue date qui plus est.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Y a-t-il d'autres prises de parole ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

14. 4ème bilan financier de l'acquisition des locaux de l'Etablissement

On va maintenant faire, comme chaque année, un bilan financier suite à l'acquisition des locaux de l'Etablissement, 2 quai du Fort Alleaume à Orléans. Vous allez le voir, on ne peut qu'être satisfait de cette acquisition et je peux le dire d'autant plus que je n'étais pas là, que je n'ai pas participé à leur acquisition. Mais je pense que c'était vraiment une très bonne décision qu'ont prise le Président et le Comité, dont certains ici faisaient partie. D'abord, ça donne une belle image de l'Etablissement et ce sont des locaux qui ont pris de la valeur. En plus, la Ville d'Orléans a eu la bonne idée de nous faire un joli petit parc juste à côté, mettant ainsi encore plus en valeur nos locaux, si besoin était. Et avec

aussi tout le travail qui a été fait sur les bords de Loire et en plus le dynamisme de la Ville d'Orléans, je pense qu'on ne peut être que content.

Je vous laisse la parole.

INTERVENTION DE MME GONZALEZ

Juste pour compléter. Comme chaque année depuis 2014, nous faisons un bilan financier des locaux situés à Orléans, présenté au Comité Syndical de décembre. La projection annuelle des coûts est établie sur la base des paiements déjà réalisés en 2017 et les projections de fin d'année.

Le coût projeté s'élève pour 2017 à 3.596 € par ETP (Equivalent Temps Plein), un montant totalement maîtrisé malgré les augmentations tarifaires de certaines prestations, également les dépenses nécessaires au maintien en bon état des locaux. Cela représente une économie de 49% par rapport aux anciens locaux (BRGM).

INTERVENTION DE M. FRECHET

Oui, on compare avec les locaux qu'on avait avant, en location. Sans compter que, depuis l'achat de ces locaux, leur valeur a fortement augmenté. Et avec de l'espace en plus.

Et on vous remercie au nom de l'Etablissement.

En plus, cela nous permet de travailler dans de bonnes conditions. Et être propriétaire est toujours intéressant à moyen et long terme.

Il n'y a pas de vote.

Oui, M. BARLE.

INTERVENTION DE M. BARLE

Simplement pour rappeler que j'étais un farouche défenseur de l'achat de ce bâtiment.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Très bien. Je vous remercie.

15. Approbation des budgets principal et annexe 2018

Nous allons passer maintenant à l'approbation des budgets principal et annexe 2018. Avant toute chose, je voulais bien sûr remercier tous les services qui ont travaillé sur le budget, budget encore une fois difficile parce qu'encore en réduction pour la 10ème année consécutive. Je voulais particulièrement remercier Claire COUDYSER et ses collègues qui suppléent entre autres au remplacement d'Allison FERNANDES, l'assistante de DGS. Elle est absente pour plusieurs mois, pour la bonne cause puisqu'elle est en congé maternité, et c'est très bien, mais en attendant elle n'est pas là et il faut faire sans. Je tenais à les remercier.

Je voulais aussi remercier M. Jean-Paul BOISNEAU, Conseiller départemental de Maine-et-Loire, qui est ici à ma gauche, suite à une réunion qui a eu lieu à Angers, qu'il a présidée, avec une présentation de l'Etablissement et un temps d'échange avec les élus du Département. Par rapport à toutes les personnes qui peuvent se demander parfois ce que fait exactement l'Etablissement, qui peuvent penser que c'est un petit peu loin, je pense utile de rappeler que notre rôle à tous ici est aussi de porter la bonne parole, de ne pas avoir peur d'expliquer ce qui est fait, tout le travail qui est réalisé, toute la valeur ajoutée qu'on apporte. C'est important.

Pour en revenir au budget, sa présentation est conforme à ce qu'on a vu lors du débat d'orientations budgétaires. On a consacré le temps qu'il fallait au DOB, pour bien expliquer. Aujourd'hui on est vraiment dans la droite ligne par rapport au DOB, c'est important.

Je rappelle quand même qu'on a une réduction des contributions de plus de 25% en 10 ans (2008-2018). On travaille tous pour cela sur nos territoires. Je ne connais aucune structure qui a baissé les contributions de 25%. On avait dit qu'on attaquait l'os donc il va peut-être falloir qu'on s'arrête ! On a encore fait un effort, de l'ordre d'un peu plus de 3% de réduction cette année.

On l'a dit tout à l'heure mais c'est important et je le répète, par rapport à GEMAPI. Il y a une crainte et j'ai pas mal de questions à ce sujet. GEMAPI est bien en dehors de ce budget. Il y aura un budget à part. On est donc bien sur le Hors GEMAPI qui est quand même la mission principale et primordiale de l'Etablissement.

Benoît FAUCHEUX devait être là. Je pense qu'il a dû avoir un empêchement de dernière minute. Vous le voyez sur ce diagramme, donc les crédits FEDER sont en bleu. Vous voyez, en 2017, il n'y en a pas alors qu'il devrait y en avoir. On a quand même beaucoup de retard. On a eu un rendez-vous avec lui et je voulais le remercier. Il y des difficultés. Alors il n'y a pas que dans la Région Centre où c'est difficile aujourd'hui, je crois que dans beaucoup de régions il y a des difficultés, mais il a bien pris conscience du problème parce que nous, en effet, on a des soucis aujourd'hui pour faire rentrer cet argent qu'on nous doit. Il a promis de nous aider. Il n'est pas là, mais je voulais le remercier pour l'attention portée au problème qu'on rencontre et souligner qu'on compte vraiment sur lui pour que ces fonds FEDER soient débloqués. C'est vraiment important.

Un autre point qui est à signaler aussi, par rapport au fonctionnement administratif de l'Etablissement. On était à 17 centimes par habitant, on est aujourd'hui à 16 centimes. On a encore baissé. Donc là vous voyez qu'on est vraiment sur des montants infiniment petits. Et je rappelle donc une baisse des contributions de 3,1% par rapport à 2017.

Vous avez quelques diagrammes sur les budgets.

Sur le premier, en haut à gauche, on voit que les contributions statutaires (ce que l'on verse nous-mêmes en tant que collectivités) s'élèvent à 1.720.116 €. Ce n'est pas le plus important. Ce sont les cofinancements qui sont aujourd'hui les plus importants.

Sur la droite, au budget annexe, vous avez la redevance soutien d'étiage, qui est par contre très importante. Les contributions statutaires, je le rappelle, ne représentent que 20% des coûts liés au barrage de Villerest. Pour autant, chaque fois qu'il y a des dépenses par rapport au budget annexe, nous devons, en tant que collectivités, contribuer à mettre ces 20%. C'est-à-dire qu'on ne peut pas non plus augmenter la redevance d'étiage parce qu'il faudrait augmenter les contributions. Et, plus embêtant (en gris), les reprises de provisions (1.600.000 €) pour faire certains investissements. On avait promis de mettre de l'argent de côté en provisions pour le cas où on aurait un gros pépin. On a de l'argent, mais on n'est pas encore arrivé au taux qu'on visait qu'on pioche déjà dedans parce qu'on a des dépenses importantes à faire. Et encore une fois, pour que les contributions ne soient pas trop élevées, on est obligé donc de faire des reprises de provisions.

Sur les cofinancements sollicités : 1.652.667 € pour l'Agence de l'eau et 546.259 € pour le FEDER.

Contributions par territoire : ce graphique est assez intéressant. On s'aperçoit que le territoire qui donne le plus est Centre Val de Loire (1.034.951 €), en deuxième Auvergne-Rhône-Alpes (643.418 €), en troisième Pays de Loire (572.407 €), en quatrième Bourgogne-Franche Comté (179.372 €), en cinquième la Nouvelle-Aquitaine (103.715 €) et enfin l'Occitanie (5.373 €). Donc les trois territoires principaux sont Centre-Val de Loire, Auvergne-Rhône-Alpes et Pays de Loire. Voilà, ça donne bien une physionomie de la part relative des financements des différents territoires.

Et sur la droite, vous avez la contribution par type de collectivité : on voit que les Départements sont bien sûr les principaux contributeurs (67%). Je rappelle pourquoi : c'est historique. A la création de l'EPL, qui s'appelait alors EPALA, ni les Régions ni les EPCI n'existaient. Il n'y avait que les Communes, les SICALA et les Départements. Donc bien sûr, les plus gros contributeurs étaient les

Départements. Même si, en effet, les contributions des Départements diminuent de par l'arrivée des Régions et des EPCI. On vient d'en accueillir deux et on sait qu'il y en a encore d'autres qui frappent à la porte et bien sûr qu'on est prêt à accueillir.

Les dépenses, par type : sur le premier diagramme, le plus gros poste est l'exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest (6.382.842 €) ; en effet, ce sont les deux ouvrages essentiels par rapport à nos budgets, pour les entretenir et faire en sorte que tout se passe bien.

L'autre diagramme représente l'évolution des contributions par rapport à 2017 : en baisse, sauf le poste prévention et réduction du risque inondation qui lui ne bouge pas. Hormis ce dernier, tous les budgets sont en baisse, de 6%, de 3%, donc vous le voyez, une baisse importante.

Voilà pour le budget principal.

Oui, une question.

INTERVENTION DE M. BOIGARD

Au titre des contributions : je vois que notre Département (Indre-et-Loire) finance à hauteur de 241.802 € et puis mon collègue de Tours Métropole à hauteur de 5.789 €. La répartition est-elle assise sur le nombre d'habitants, ou sur le nombre de kilomètres de berges ? Comment est-ce qu'on calcule ça ? Je vois que pour Orléans, c'est pareil. Les Métropoles maintenant contribuent pour une petite proportion et les Départements pour une très grosse proportion. Alors bien que j'habite les deux, je suis un peu ennuyé de poser la question mais mon collègue me l'a demandé, alors on va clarifier ça.

INTERVENTION DE M. EUDE

Le calcul est fait sur la base des clés de financement qui sont celles de l'Etablissement.

Il y en a une qui est statutaire : la clé de fonctionnement administratif général. Elle pose que sur 100%, il y a 10% qui sont payés par les Villes, les EPCI et les SICALA, et 90% sont payés par les Départements et les Régions. Toujours selon les statuts, ces 90% sont répartis aujourd'hui en : 75% Départements, 25% Régions. Ceci explique évidement que, partant sur de ces bases-là, on est déjà sur une différenciation qui est forte puisqu'il y a 90% d'un côté (Régions, Départements) et 10% de l'autre (EPCI).

A côté de cela, vous avez les autres clés de financement, qui concernent notamment l'exploitation des ouvrages et l'ensemble des interventions de bassin, qui, elles, répartissent les montants selon les cas entre Régions et Départements, ce qui explique ce décalage.

C'est la raison pour laquelle ce qui a été envisagé dans le cadre des discussions qui ont déjà eu lieu, c'est que pour la clé de fonctionnement administratif général le 90/10 tendrait vers le 80/20 qui permettrait en fonctionnement administratif d'avoir une contribution plus forte des EPCI. Et en parallèle, l'indication du Président, que tout le volet qui concerne l'intervention GEMAPI – où, par définition, ce sont les EPCI qui interviennent massivement – s'inscrive dans un budget annexe spécifique, alimenté principalement par la contribution des EPCI qui, aujourd'hui, effectivement puisqu'il n'y a pas de GEMAPI *stricto sensu*, n'interviennent que modérément dans le financement.

INTERVENTION DE M. BOIGARD

Mais même 80/20, ça me paraît faible. Si on compare un budget départemental et un budget métropolitain, comme en Indre-et-Loire, on est pratiquement à même hauteur en termes de budget, et la Métropole revêt en termes d'occupants à peu près le même nombre d'habitants que le Département, enfin presque la moitié du Département, on va y aller comme ça.

[Enregistrement inaudible]

Ce n'est peut-être pas pareil à Orléans mais en Indre-et-Loire c'est comme ça. Et là où on sait que M. MACRON et son gouvernement sont très attentifs au développement des Métropoles, notamment, puisqu'ils veulent créer des réacteurs de la relance économique et sociale de la Nation, il faudrait qu'ils s'attachent au fait – excuse-moi, mon cher Jacques – qu'il y ait une participation accrue des Métropoles en la matière, au titre de la solidarité, notamment.

INTERVENTION DE M. EUDE

Lors du DOB, quand les premières simulations avaient été faites des coûts liés à la compétence GEMAPI, dès lors qu'on parle de systèmes d'endiguement et autres, très clairement c'est l'équivalent d'un deuxième budget annexe, c'est-à-dire quelque chose qui représente à l'échelle du bassin pour les EPCI entre 6 et 10 M€ par an. C'est pour cela que concernant les frais de fonctionnement administratif général, il faut les rapporter à ce que représenteront les contributions dans leur ensemble. Si dans l'ensemble il y a effectivement l'intégration de ce qui sera imputé sur le volet GEMAPI, très clairement le rapport qui est indiqué aujourd'hui sera inversé.

INTERVENTION DE MME ANTON

Comme l'a très bien expliqué le Directeur, justement, la GEMAPI est transférée aux EPCI. Là, par contre, c'est pareil, si on doit déléguer plutôt que transférer à l'EP Loire, les frais sont pour nous. Si on va par là, l'un dans l'autre, nous aussi on « contribue » à la solidarité du bassin.

INTERVENTION DE M. BOIGARD

Et bien on en verra la traduction dans les comptes prochainement. D'accord. Merci.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Ce qui est important, c'est qu'on est toujours dans une période transitoire. Plutôt que de prendre des décisions hâtives, il est important d'attendre de voir ce qui va se passer avec GEMAPI. D'ailleurs, le gouvernement a déjà fait évoluer le dispositif, je l'ai dit tout à l'heure, en remettant vraiment dans la boucle les Départements et les Régions, par ce qu'il se rend bien compte qu'il pourrait y avoir demain des problèmes. Attendons de voir ce qui va se passer avec les délégations, qui vont prendre de l'ampleur.

Je rappelle qu'au début il n'y avait pas de Régions, alors qu'aujourd'hui elles ont pris beaucoup d'importance financièrement. On y va par petits pas aussi, sans faire de révolution, sinon ça va être périlleux. On a aussi pas mal d'EPCI qui adhèrent, même si ce n'est pas des gros montants. Ce sont les petites rivières qui font les grands fleuves. On est bien placé ici pour le dire.

Attendons de voir. On est dans une période transitoire. On a quelque chose qui aujourd'hui fonctionne bien. Je suis moi-même vice-président d'un Département, donc je sais aussi ce qu'il en est. Mais derrière, on s'aperçoit qu'on est un Etablissement qui fonctionne, qui apporte une valeur ajoutée, qui apporte de la technicité, à des coûts relativement bas. Avançons mais doucement, sans rien casser, parce qu'une fois qu'on aura cassé, ce sera trop tard pour remettre en place. Par contre, en fonction de ce qui va se passer demain, on pourra s'adapter. On a déjà aujourd'hui des discussions avec les Départements – on a déjà tenu deux réunions spécifiques Départements – et avec les Régions, pour travailler avec eux.

INTERVENTION DE M. CHITO

Je voudrais apporter une petite note positive. Le Département de l'Allier a été un des premiers à demander, justement, une baisse des cotisations. Cela a été fait, cela a été très bien fait, par M. le Président, M. le Directeur et leur équipe. Donc aujourd'hui, on voit baisser les cotisations départementales, donc nous sommes bien sûr toujours relativement, forcément, satisfaits de ce qui

s'est passé. Maintenant, bien sûr, nous attendons la progression de la clé de répartition Régions/Départements qui viendra peut-être encore moduler un peu plus ces opérations, mais en attendant, pour ma part – et je sais que la Haute-Loire avait été aussi un Département qui avait demandé cela – les baisses de cotisations sont significatives et nous permettent de revenir dans nos collectivités territoriales avec justement une attention particulière. Effectivement, quand on arrive en disant « le budget, là, il baisse, comment ça se fait ? », et bien justement parce qu'on a eu un dialogue. Et cela nous permet d'enclencher le véritable dialogue des compétences. Alors qu'avant on était à peine écouté, aujourd'hui on est un peu plus écouté, justement parce qu'il y a eu des choses un peu anormales par rapport à ce qui se passe aujourd'hui, c'est-à-dire baisse des cotisations, baisse d'un budget – comme vous le dites, 25% de moins, c'est sûrement très difficile à gérer. Donc merci. Moi, je pense qu'il faut rester sur cette note positive bien que des progrès soient encore à faire.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci pour ces encouragements et je pense que les services doivent l'entendre. Je rappelle aussi que, malgré toutes ces baisses de cotisations, on n'a pas dégradé le service. On l'a vu entre autres pour la prévention des inondations où il y a eu une demande des territoires et on a répondu positivement. On l'a vu aussi sur toutes les présentations qui ont été faites depuis ce Comité, que ce soit sur le PAIC, sur les zones d'expansion de crues. On apporte de la technicité, on apporte des réponses aux questions des territoires, et je pense qu'indirectement les Départements, et bien sûr les EPCI et les Régions, s'y retrouvent parce qu'on est là et qu'on apporte vraiment de la technicité, et je pense que c'est le plus important.

Si on continue, donc, par rapport aux ouvrages de Naussac et de Villerest.
Donc là sur le camembert de gauche, vous avez tous les travaux qui sont prévus : pour Naussac (3.235.712 €) avec l'exploitation, et Villerest (1.814.590 €) ; la gestion des crues et des étiages (717.400 €) et bien sûr la gestion administrative (34.100 €).

On a un peu ce qu'on avait vu tout à l'heure, par rapport aux infrastructures « dures » que sont bien sûr les systèmes d'endiguement, et les infrastructures « souples » qui sont plus les zones d'expansion de crues. On l'a vu tout à l'heure, on a eu suffisamment de présentations et de débats sur ces deux dossiers, qui sont complémentaires, et on les retrouve bien sûr à ce niveau-là.

Les SAGE. Je rappelle qu'on porte dix de SAGE, à des coûts totalement maîtrisés. On a un diagramme avec l'ensemble des SAGE et les coûts. On s'aperçoit que les SAGE gérés par l'Etablissement ont des coûts beaucoup plus faibles que les autres. Ce qui prouve encore une fois que quand on travaille ensemble, quand on mutualise, on arrive à faire des économies et ça c'est vraiment important.

INTERVENTION DE M. EUDE

Pour le volet « Aménagement et gestion des eaux », ce qui apparaît de manière extrêmement forte, c'est que l'ensemble de cet appui en matière d'animation est soutenu par les crédits de l'Agence de l'eau puisque concrètement, la part résiduelle de contribution des collectivités est quand même relativement faible, pourrait-on dire, puisqu'au total pour le portage de 10 procédures de SAGE et 2 contrats territoriaux, elle s'élève à peine à 76.000 € quand on considère que le budget, lui, est à hauteur de 1,9 M€. Que des collectivités soucieuses de la politique d'aménagement et de gestion du territoire intègrent le volet « Aménagement et gestion des eaux » à hauteur de 70.000 € pour un coût de 1,9 M€, ça donne quand même une idée de la mesure de l'investissement et de l'intérêt du soutien apporté. En même temps, on continue à optimiser et exploiter les synergies entre les différents portages de procédures. C'est le tableau auquel le Président faisait référence (annexe 2 à la fin du document) qui apporte une analyse des coûts de gestion des procédures de SAGE, qui fait apparaître les coûts rapportés à chaque SAGE, à la fois en valeur absolue et puis ensuite en valeur relative quand on le rapporte à la superficie de ces SAGE-là. Donc très clairement, cela soutient toute comparaison. Pour autant, ne pas nous faire dire qu'on ne serait pas contents de disposer

d'animateurs supplémentaires pour faire le boulot. On en serait très heureux mais ça renvoie au cofinancement.

Pour le volet « Stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation (+Valorisation du Patrimoine) », avec simplement, si on fait abstraction d'une opération particulièrement lourde qui concerne la restauration des poissons migrateurs (en vert sur le dispositif) et qui pèse 647.000 €, le reste du budget se concentre sur la poursuite de projets de recherche appliquée, en lien avec les problématiques des collectivités, à la fois sur les questions d'adaptation aux impacts du changement climatique, de changements comportementaux, mais également pour l'année 2018 la réflexion sur une gestion de la pénurie de ressource en eau sur les axes réalimentés, suite à une saisine du Préfet de bassin sur cette question-là.

Enfin, le dernier élément, qui concerne le fonctionnement administratif de l'Etablissement. Il n'y a pas besoin de mettre des photos, il n'y a plus beaucoup de ressources ! Le fonctionnement administratif, donc, dans lequel est indiquée la diminution des charges de fonctionnement et des dépenses de personnel, avec une baisse de près de 3% par rapport à l'exercice 2017. Mais comme le Président l'avait souligné, avec un système dans lequel, en 2017, il n'y a pas eu de remplacement des agents absents, y compris pour raison de santé, congé maternité, etc., il n'y a pas eu de remplacement de ceux qui sont à temps partiel. On est donc dans une situation où clairement, il ne faut pas tomber malade tout simplement. Il ne faut pas qu'il y ait une crue au moment où il y aurait l'un ou l'autre agent absent pour maladie ou toute autre raison, sinon c'est le Président qui devrait aller manœuvrer les vannes à Villerest directement. Ce n'est pas loin, il peut y aller à bicyclette !

Voilà, M. le Président, brièvement –parce que l'ensemble de ces éléments figurent dans le dossier –, la traduction que la commande qui avait été faite de présenter un projet de budget avec une baisse des contributions tendant vers 3% a été respectée. Pour autant, et vous l'avez indiqué, elle ne nous a pas permis d'avoir une baisse pour la totalité des collectivités puisque, compte tenu de l'actualisation de la population, il y a quand même des collectivités sur lesquelles la population est en dynamisme et donc par définition quand on tient compte de ce dynamisme, ça bouge forcément les chiffres ; et pour ce qui concerne un point particulier, l'extension de certains EPCI fait que par définition leur population prend la taille de l'EPCI qui lui augmente également.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Voilà, comme je l'ai dit, on est dans le droit fil de ce qui a été vu au DOB. Je pense que les efforts sont faits. On essaie de répondre à tous, aux Départements en priorité, mais on souhaite ne pas dégrader le service. C'est pour cela qu'on ne peut pas aller plus loin. Mais encore une fois, 25%, je ne l'ai vu nulle part ailleurs. L'effort est fait et on ne peut que remercier tout le monde et les services en priorité. Comme cela a été dit, il ne faut pas regarder que ce que ça coûte mais aussi ce que ça rapporte ou ce que ça fait économiser. On voit que, à chaque fois qu'il y a des inondations, à ce moment-là les « vannes » s'ouvrent et les centaines de milliers d'euros voire les millions sont là. Je pense qu'en France on préfère guérir que prévenir mais moi, personnellement, je préfère prévenir que guérir. Cela coûte d'ailleurs beaucoup moins cher et il y a moins de traumatismes. Avec tout le travail qui est, je pense qu'on essaie de prévenir au maximum et pour l'instant cela ne réussit pas trop mal à l'Etablissement.

Voilà, par rapport à ce budget 2018, budget principal et budget annexe, sur nos deux ouvrages et sur l'ensemble des interventions au bénéfice de tous nos adhérents sur un bassin qui est quand même assez vaste.

Avant de passer au vote, est-ce qu'il y a des questions, des interventions ?

S'il n'y en a pas, on a 6 délibérations à prendre.

- Approbation du budget primitif de l'exercice 2018 – budget principal
Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

- Approbation du budget primitif de l'exercice 2018 – budget annexe
Même vote ? Je vous remercie.

- Contributions des collectivités membres 2018 – budget principal et annexe
Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

- Possibilité d'utilisation de crédit de reports pour le paiement de la contribution 2018
Même vote ? Je vous remercie.

- Détermination du montant de la redevance soutien d'étiage 2018, qui est en baisse encore, elle aussi.
Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

- Reprise de provision – budget annexe
Même vote ? Je vous remercie.

Merci pour ce vote unanime et merci encore au Directeur et à l'ensemble de ses services qui ont fait tout ce travail.

16. Programmes d'action 2018 des SAGE et CT portés par l'Etablissement

Nous passons de façon assez rapide, parce que nous avons 12 délibérations à prendre, sur les programmes d'action des SAGE (10) et des contrats territoriaux (2).

On va aller à l'essentiel sur les travaux significatifs et on votera, je pense, l'ensemble des 12 délibérations.

Je passe la parole à Laurent BOISGARD.

INTERVENTION DE M. BOISGARD

Merci M. le Président.

En effet, à la demande des commissions locales de l'eau (CLE) concernées, l'Etablissement assurera en 2018 le rôle de structure porteuse de 10 procédures SAGE et de 4 contrats territorialisés. La présente note a pour objectif de présenter un état d'avancement 2017 ainsi que le programme d'action pour chacune de ces procédures pour l'année 2018, tous ces éléments ayant d'ailleurs été présentés lors de la dernière conférence annuelle des Présidents de CLE et des délégués de l'Etablissement dans ces instances, organisée le 25 octobre dernier à Orléans.

SAGE Val Dhuy – Loiret

L'année 2018 sera consacrée principalement à la poursuite des actions engagées en 2017, c'est-à-dire le suivi mensuel de la qualité de l'eau, l'animation du contrat territorial Val Dhuy Loiret ainsi que la poursuite des assises du Loiret avec la mise en place notamment d'un projet nommé « habiter l'eau » avec la mission Val de Loire et en partenariat avec une classe d'étudiants.

Le programme d'actions pour l'année 2018 s'élève à 112.950 €. Il y a une petite erreur matérielle qui est à souligner dans la somme qui avait été faite des trois montants détaillés.

SAGE Sioule

Le programme d'actions 2018 sera consacré à la finalisation de l'étude des têtes de bassin versant ainsi qu'au suivi du programme de recherche sur la Chaîne des Puys. Nous espérons qu'il pourra être initié au cours du printemps prochain.

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions relatif à cette procédure s'élève à 84.383 €.

SAGE Yèvre-Auron

L'année 2018 sera consacrée à l'élaboration du Contrat Territorial de Gestion Quantitative et Qualitative en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Cher et le SAGE Cher amont.

De plus, si les résultats du zoom présenté précédemment sur la vallée de l'Auron en ce qui concerne les champs d'expansion de crues s'avérait être concluant, je dirais qu'il y aura une étude complémentaire qui sera réalisée, comme l'a souligné M. EUDE tout à l'heure, à des visées opérationnelles pour mettre en œuvre des actions relatives à ces champs d'expansion de crues sur ce territoire.

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2018 s'élève à 133.604 €, avec une nouvelle petite erreur matérielle.

SAGE Loire en Rhône-Alpes

Au titre de l'année 2018, outre l'avancement des études sur le fleuve Loire visant à mener des réflexions sur l'incision du lit, une étude relative aux impacts des captages de sources sur l'hydrologie des cours d'eau sera conduite. Les travaux visant à définir les contours de la prochaine stratégie quantitative seront poursuivis par la valorisation des résultats de l'étude dite HMUC réalisée en 2017.

Le montant prévisionnel du programme d'actions 2018 s'élève à 37.966 €.

SAGE Loir

Le programme d'actions 2018 verra, dans le prolongement de l'étude quantitative réalisée en 2017, la mobilisation d'un stagiaire afin de consolider l'inventaire des plans d'eau et de mieux appréhender les impacts potentiels de ces derniers sur la ressource en eau.

Concernant le volet inondation, comme cela a été déjà présenté pour le SAGE Yèvre-Auron, il est également envisagé une réflexion particulière et opérationnelle sur la déclinaison sur les zones d'expansion des crues.

Le montant prévisionnel du programme d'actions de cette procédure s'élève à 198.740 €.

SAGE Cher amont

L'année 2018 va constituer la 3ème année de mise en œuvre du SAGE. Je vous ai déjà parlé de la mise en œuvre et de la réflexion initiée avec le SAGE Yèvre-Auron sur le contrat territorial gestion quantitative. A noter un renouvellement complet de la CLE qui devrait nécessiter un effort de pédagogie auprès des nouveaux membres de cette instance.

L'enjeu prioritaire va être celui de la déclinaison opérationnelle du SAGE au travers des outils territoriaux en cours d'émergence sur le bassin du Cher, que ce soit dans les Départements de la Creuse ou de l'Allier, ou celui du contrat territorial de gestion quantitative initié dans le Département du Cher.

Le montant prévisionnel du programme d'actions s'élève à 77.318 €.

SAGE Allier aval

L'année 2018 sera consacrée au lancement des études prioritaires qui ont été initiées, notamment au niveau de la rédaction des cahiers des charges en 2017.

A noter également, comme je l'ai dit tout à l'heure pour le SAGE Sioule, la réflexion relative au projet de recherche Chaîne des Puys concernant un autre projet de recherche à souligner également sur le transit sédimentaire sur l'axe Allier alluvial.

Le montant prévisionnel total du programme d'actions s'élève à 445389 €.

SAGE Cher aval

L'année 2018 verra la signature de l'arrêté préfectoral de cette procédure qui devrait passer en phase de mise en œuvre. C'était le dernier SAGE aujourd'hui en phase d'élaboration.

Cette première année de mise en œuvre sera principalement consacrée à l'engagement d'une démarche visant à étudier les modalités d'un transfert du DPF du Cher, en partenariat avec la procédure SAGE Cher amont ; la réalisation d'une étude de type HMUC (hydrologie, milieu, usage et climat) sur le bassin du Fouzon, qui est un affluent principal de l'axe Cher.

Le montant prévisionnel total du programme d'actions s'élève à 129.350 €.

SAGE Haut-Allier

Le premier trimestre 2018 sera consacré à la concertation et au lancement du marché pour l'étude HMUC que j'ai citée précédemment avec le SAGE Allier aval. Vous voyez, il y a beaucoup d'études qui sont lancées en collaboration entre plusieurs procédures.

Cette étude ainsi que l'étude d'inventaire des zones humides seront suivies toute l'année.

Concernant la masse d'eau du Devès, plusieurs points de captages destinés à l'alimentation en eau potable seront sélectionnés et étudiés au niveau de leurs aires d'alimentation.

En parallèle, un accompagnement des maîtres d'ouvrage locaux sera effectué pour, comme je l'ai évoqué aussi précédemment, définir le contenu du futur programme de contrat territorial sur le haut du bassin de l'Allier.

Le montant prévisionnel du programme d'actions 2018 s'élève à 216.694 €.

SAGE Loire amont

Après un travail de priorisation, le premier semestre devrait être consacré à la mise en œuvre des premières actions du SAGE, avec notamment l'inventaire des zones humides sur l'aval du bassin versant du Puy-en-Velay. De nombreuses actions de communication sont également prévues.

Le premier semestre devrait aussi voir la mise en œuvre, comme je viens de vous l'évoquer, sur la question de la gestion de la masse d'eau du Devès, en collaboration avec la procédure SAGE Haut-Allier.

Le programme d'actions de cette procédure s'élève à 203.461 €.

Stages

Je vous ai évoqué aussi la partie des stages.

Deux stages sont prévus en 2018 : un sur le SAGE Loir et un sur le SAGE Sioule, sur l'inventaire des zones humides, en complément de ce qui a été mené déjà sur le Département du Puy-de-Dôme.

Contrat territoriaux

Et vous avez évoqué, M. le Président, les deux contrats territoriaux :

Val de Cher

Le programme d'actions 2018 sera consacré à la finalisation du projet de ce contrat en vue de son dépôt auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions s'élève à 89.675 €.

Val d'Allier alluvial

L'année 2018 verra la mise en œuvre d'actions, qui sont déjà menées jusqu'à présent, c'est-à-dire toute la coordination des maîtres d'ouvrage signataires de ce contrat mais également donc la poursuite de la rédaction de l'avenant qui était prévu normalement dans le cadre de ce contrat territorial, ainsi que la réalisation d'un bilan à mi-parcours.

Il est également à souligner le lancement qui devrait avoir lieu de l'étude sur les zones d'expansion de crues sur cet axe.

Le montant prévisionnel total du programme d'actions s'élève à 153.242 €.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci pour cet exercice. Et merci à tous les Présidents de SAGE, aux animateurs et bien sûr à Laurent BOISGARD qui supervise tout cela en plus d'en animer un en direct. Donc un gros travail. Merci à vous tous.

Vous voyez, pas mal d'actions sur tous ces dossiers.

INTERVENTION DE M. DESSERT

M. le Président, je voudrais intervenir sur le SAGE Allier aval. Il y a deux études : inventaire des zones humides et étude spécifique sur les captages prioritaires. J'ai déjà vu passer dans d'autres structures des lignes et des budgets en la matière. On doit avoir pas mal de littérature disponible.

Sur l'inventaire des zones humides, un travail a été fait, et financé, sur la zone réserve naturelle. Et aussi sur la totalité du Val d'Allier Bourbonnais par Natura 2000.

Sur les études captages prioritaires, il y a pas mal de travaux qui ont été faits, notamment avec la Chambre d'Agriculture, sur ces sujets-là.

Donc, c'est un petit peu la même chose que ce que disait ma collègue d'en face, il ne faudrait pas qu'on se retrouve à financer deux fois la même étude, qui serait en fait de récupérer les données.

Deuxième point dont je voulais vous parler : vous avez prévu l'élaboration du schéma de gestion de l'espace de mobilité de l'Allier. Je vous demanderai simplement si vous voulez bien nous faire participer, au niveau de Moulins Communauté, à l'élaboration de ce schéma. Merci.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Laurent, je vous laisse répondre, ce sera le plus simple.

INTERVENTION DE M. BOISGARD

Sur les deux premiers points (captages prioritaires et zones humides) : il est évident qu'on n'a pas vocation à refaire ce qui a déjà été fait ; le cahier des charges vise à apporter des compléments là où aujourd'hui on a observé des lacunes, en fait, en termes de connaissances sur les zones humides. Je suppose que mes collègues auront intégré ces éléments de bibliographie dans leur cahier des charges. C'est l'objet même des phases de validation qui sont en cours au sein des instances que sont le Bureau et la CLE, qui ont vocation à traiter et à valider ces cahiers des charges avant que l'Etablissement public Loire les lance en consultation.

Concernant le schéma de gestion de la rivière Allier, je pense bien entendu que Moulins Communauté a toute sa place et on fera passer le message à nos collègues. Le Département, également présent dans ces instances au travers de Rodolphe et de M. CHITO, pourra également faire passer le message, mais on n'y manquera pas.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Oui, et nous on fera passer le message à M. SAUVADE, qu'on voit régulièrement. Votre remarque est tout à fait pertinente.

Autrement, sur ces dossiers ? On les vote tous ensemble sauf si quelqu'un avait une observation. Tout le monde est d'accord sur ces budgets ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

17. Gestion du patrimoine foncier sur le site du Veurdre

INTERVENTION DE MME GONZALEZ

Merci M. le Président.

Il est rappelé que depuis plusieurs années déjà, l'Etablissement passe avec les communes de Chantenay-Saint-Imbert et Tresnay des conventions de participation financière annuelles relatives aux travaux d'amélioration du bâti mis à disposition.

Suite à la demande de renouvellement des deux communes pour 2018, il est proposé de renouveler dans les mêmes conditions ces conventions de participation financière.

En plus de ces conventions, il y a une demande particulière de la commune de Chantenay-Saint-Imbert concernant une aide financière particulière pour 2018 pour permettre de réaliser les travaux d'assainissements dans les maisons mises à disposition. Il est proposé à cet effet de prolonger la convention de 2017 en prenant en compte une période d'éligibilité jusqu'à fin 2018 et donc de reporter les crédits 2017 non consommés sur 2018.

INTERVENTION DE M. BARLE

Simplement pour rappeler, Président, que ces conventions sont complètement désuètes et que l'expression « amélioration du patrimoine » me fait sourire. Mais vous verrez cela quand vous viendrez nous voir.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Je l'ai bien noté, c'est prévu. On va attendre les beaux jours.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

18. Renouvellement d'adhésions à divers organismes

Il y en a neuf. La plus importante, bien sûr, c'est l'**Association Française des EPTB** (www.eptb.asso.fr), pour un montant de 9.000 €, mais s'il y a un endroit où il faut être, c'est à celle-ci, où bien sûr avec le Directeur on se rend régulièrement.

Il est proposé de renouveler cette adhésion pour 2018, pour un montant de 9 000 €, et d'imputer la dépense correspondante sur les dépenses d'administration.

Comité Français des Grands Barrages (www.barrages-cfbr.eu)
Il est proposé de renouveler cette adhésion pour 2018, pour un montant prévisionnel de 500 €, et d'imputer la dépense correspondante sur le budget annexe de l'Etablissement.

France Digue (www.france-digues.fr)
Il est proposé de renouveler cette adhésion pour 2018, pour un montant n'excédant de 2 000 €, et d'imputer la dépense correspondante sur l'action « appuis collectivités propriétaire/gestionnaire de digues ».

Société Hydrotechnique de France (www.shf-hydro.org)
Il est proposé de renouveler cette adhésion pour 2018, pour un montant de 515 €, et d'imputer la dépense correspondante sur l'action « synergies chercheurs-gestionnaires et réseaux experts ».

Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles (www.afpcn.org)
Il est proposé de renouveler cette adhésion pour 2018, pour un montant de 1 500 €, et d'imputer la dépense correspondante sur l'action « synergies chercheurs-gestionnaires et réseaux experts ».

Institut des Risques Majeurs de Grenoble (www.irma.asso.fr)
Il est proposé de renouveler cette adhésion pour 2018, pour un montant de 340 €, et d'imputer la dépense correspondante sur l'action « synergies chercheurs-gestionnaires et réseaux experts ».

Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (www.cepri.net)
Il est proposé de renouveler cette adhésion pour 2018, pour un montant de 3 000 €, et d'imputer la dépense correspondante sur l'action « synergies chercheurs-gestionnaires et réseaux experts ».

Enviropea (www.enviropea.com)
Il est proposé de renouveler cette adhésion pour 2018, pour montant maximum de 300 €, et d'imputer la dépense correspondante sur l'action « synergies chercheurs-gestionnaires et réseaux experts ».

Club de la Presse Val de Loire (www.club-presse-valdeloire.com)
Il est proposé de renouveler cette adhésion pour 2018, pour montant prévisionnel de 70 €, et d'imputer la dépense correspondante sur les dépenses d'administration.

Il y en a encore moins que l'an dernier. Tous les ans, on éclaircit encore un peu plus les rangs. Toutes ces adhésions sont indispensables pour qu'on puisse exercer nos missions dans de bonnes conditions, qu'on ait aussi des endroits où on peut avoir de l'information, ce qui est important ; et aussi suffisamment de lobbying.

Sur ces adhésions, y a-t-il des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

19. Questions diverses

Il s'agit de la signature du marché « mise en concurrence des opérateurs de télécommunication »

C’est Maude GONZALEZ qui nous fait cette dernière présentation.

INTERVENTION DE MME GONZALEZ

Merci.

Un appel d’offres ouvert relatif à la **mise en concurrence des opérateurs de télécommunication** a été lancé le 20 septembre 2017.

Ce marché est fractionné en trois lots et prendra la forme d’accords-cadres à bons de commandes.

La délégation permanente au Président pour les marchés publics de fournitures et services est limitée à 300.000 € HT et l’absence de montant global maximum dans ces accords-cadres implique que le Comité Syndical autorise le Président par délibération à signer ces marchés, sachant que ces marchés seront présentés à la prochaine Commission d’Appel d’Offres.

Il est proposé d’autoriser le Président.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Bien sûr, je n’assiste pas à cette commission pour qu’elle prenne sa décision en toute indépendance.

Tout le monde est d’accord pour que je puisse signer ce marché ? Je vous remercie.

On a terminé l’ordre du jour. Je voulais vous remercier d’avoir été présents aujourd’hui. Pour beaucoup, il s’agit du deuxième voyage en trois jours avec le Comité de bassin qui a eu lieu lundi.

Je voulais vous remercier une nouvelle fois de votre confiance pour le budget, même si on sait que c’est difficile.

Je voulais vous souhaiter bien sûr un joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d’année, ainsi qu’aux services, et les remercier encore pour tout le travail qu’ils accomplissent.

M. le Directeur, je vous demande aussi de renouveler mes remerciements à l’ensemble du personnel, à ceux qui ne sont pas présents aujourd’hui, pour leurs efforts.

Et rendez-vous en 2018 pour encore une année pleine de travail. Merci et bon retour.